

N°
12

TRIMESTRIEL
Avril 2005
10 €

PASSION ARCHITECTURE

L'architecture nous fait la vi(ll)e meilleure

DOSSIER SPÉCIAL "SOCIAL"



- > Le Sénat :
"Les architectes en péril"
- > "Stoppons Bolkestein !"
- > Développement durable :
position de l'UNSFA
- > Collectivité locale :
interview de
Jean-Pierre Sueur

Cahier Spécial Région Centre



Hommage à Jean-Louis Lissalde

Unsfa
L'UNION DES ARCHITECTES

36^e Congrès
des architectes, à Paris
du 6 au 8 octobre 2005



En couverture
Photos et réalisation :

- Restructuration et extension du collège André Bauchant, Château Renault (37)
- Architecte : Philippe Boille
- Jean-Louis Lissalde

Sommaire



p.4	À L'HONNEUR	pp.28-29	BON SENS : "L'Europe et les services : stoppons Bolkestein"
p.5	ACTUAS	pp.30-37	DOSSIER SPÉCIAL SOCIAL
pp.7-9	LES RENDEZ-VOUS DE L'UNSA : Rencontres avec le sénateur Yves Dauge, la DAPA, la CAPEB et l'ANAH	p.39	GESTION DE L'AGENCE : Stratégie Financière et Patrimoniale de l'entrepreneur d'architecture
pp.10-13	LA VIE SYNDICALE : "Le logement de demain pour une meilleure qualité de vie"	p.41	INFOS TECHNIQUES
pp.15-19	CAHIER SPÉCIAL RÉGION CENTRE	p.42	ARCHI-BOOKS
pp.21-24	CLUB PRESCRIRE	p.43	AGENDA
pp.26-27	COLLECTIVITÉ LOCALE : interview de Jean-Pierre Sueur		

Édito



Nous l'avons déjà maintes fois dit, écrit et démontré : le développement durable est un magnifique moyen de mieux expliquer à nos concitoyens la fonction et le sens du travail de l'architecte et les valeurs ajoutées qui en découlent.

Humaniste, l'architecte conçoit des lieux, compose des espaces et réalise des ambiances pour des "bonheurs durables".

Pour sortir des discours incantatoires, des acteurs ou des projets auto proclamés "haute qualité environnementale", pour débusquer les "faux nez" HQE, il faut – tant que tout ceci ne sera pas inné pour chacun des intervenants – mettre en place un système de management environnemental adapté au projet (cf. PASSION ARCHITECTURE n° 8 p. 36 et 37).

L'homme et son "bien être" doivent être placés au cœur des préoccupations de chacun.

À la demande du client, le système de management environnemental peut, mais ce n'est pas obligatoire, déboucher sur une certification du projet (et non des acteurs).

La démarche "volontaire" HQE est la méthode que les différents acteurs français ont élaborée au sein de l'association HQE. Très ouverte, elle permet de donner des objectifs à atteindre selon 14 cibles environnementales réparties en 3 familles : éco-construction, éco-gestion, et confort.

Reste ensuite la délicate question de l'évaluation et c'est aux architectes (dûment formés) de convaincre pour que celle-ci ne se limite pas au "tout quantifiable" mais prenne en compte les paramètres qui font la qualité du cadre de vie.

Il s'agit de faire partager à tous les valeurs culturelles qui nous animent pour qu'elles se conjuguent harmonieusement avec le social, l'économique et l'environnemental.

L'UNSA continuera à dispenser cette pédagogie au sein de l'association HQE comme à l'extérieur.

François Pélegrin
Président de l'UNSA

PASSION ARCHITECTURE

26, boulevard Raspail 75007 Paris
Tél. : +33 (1) 45 44 58 45
Fax : +33 (1) 45 44 93 68
E-mail : unsa@wanadoo.fr
Directeur de publication : François Pélegrin
Rédacteur en chef : Thierry Parinaud
Régie publicitaire
Club Prescrire | Michel Hordé
Club Partenaires
Abonnement (4 numéros par an)
33 € TTC, tél. / fax UNSFA
-40 % pour les possesseurs de la carte Services

Conception et réalisation :

EDITIONS PC

Philippe Chauveau,
François Delrieu
Sophie Chauvin
Tél. : +33 (1) 42 73 60 60

"Passion Architecture"
est une publication de l'organisation



La direction se réserve le droit de refuser toute publicité.
Bureau de l'UNSA :

François Pélegrin, Thierry Parinaud, Gilbert Ramus,
Gérard Senior, Philippe Boille, Emmanuel Petit,
Alain Masson, Michel Roulleau, Michel Hordé,
Philippe Roux, Dominique Jouffroy, Hervé Graff,
Antoine Daudré-Vignier, Anne Sandlarz, Martine Dousset,
Philippe Klein, Régis Chaumont, Laurent Hess,
Hervé Chambon.

ISSN : 1637-2735
CPPAP : 1204682499

Imprimerie Chirat

Ce numéro contient un encart jeté
"bulletin d'inscription"

À l'honneur



Marie-Hélène Lucas, Présidente du Conseil des architectes d'Europe.

Architecte luxembourgeoise, elle a pris ses fonctions en tant que Présidente du Conseil des architectes

d'Europe (basé à Bruxelles) le 1^{er} janvier 2005 et a exposé ses priorités pour une année, présentant de sérieux défis pour la profession et l'association elle-même. Marie-Hélène Lucas est une architecte praticienne qui exerce au Grand Duché de Luxembourg. Elle est membre du Bureau du "Conseil de l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs Conseils" luxembourgeois et du Bureau Exécutif du CAE depuis janvier 2004.

Lors de sa prise de fonction, Marie-Hélène Lucas a déclaré : "La première priorité sera de renforcer la conviction du CAE et de ses organisations membres quant à l'importance du rôle central de l'architecture par son apport aux activités et au développement de notre société et de son environnement. À cette fin, une attention particulière sera donnée au travail effectué dans le cadre de la proposition de Directive cadre "sur les services" dans le marché intérieur et la Directive "sur la reconnaissance des qualifications professionnelles". Le défi consistera à veiller à ce que les architectes puissent devenir plus compétitifs - sans renier la nature intellectuelle de la profession - tout en continuant à encourager le développement durable de l'environnement bâti, qui est un important fondement de notre identité culturelle et sociétale. La seconde priorité est liée à la présidence luxembourgeoise de l'UE, en particulier à la décision de la présidence d'inclure une session plénière du Forum européen des politiques architecturales dans le programme officiel de ses activités (...)" www.ace-cae.org

Erratum : Passion Architecture n°11, p.4 Le Dauphin d'Or a été remis par la Compagnie des Architectes de la Copropriété à Anne Sandlarz pour la société Archicap (architectes associés : Olivier Serin et Gérard Sénior).



Alain Masson, arborant le certificat M'PRO et son associé Jean-Yves Dorosz, entourés de leurs collaboratrices.

L'atelier d'architecture A.d.A est certifié en démarche qualité ISO 9001 : 2000 et MPRO® Architecte

C'est à l'occasion des vœux de l'UNSFA, le 20 janvier dernier, que les membres de l'Atelier A.d.A ont reçu des mains d'Alain Maugard, Président du CSTB, le certificat MPRO® Architecte.

L'atelier A.d.A, créé en 1984, s'est engagé dans la démarche Qualité en 1997 et vient d'obtenir la double Certification ISO 9001 : 2000 et MPRO® Architecte. La démarche structure tous les processus du métier d'architecte dans sa méthode rigoureuse, collective, validée par la pratique et améliorée en continu.

Le Système de Management Qualité encadre les risques associés (coûts, délais, qualité des études). Il est vérifié et validé dans les autocontrôles, les audits internes (à plusieurs), les validations du client et les audits externes (AFAQ).

Pour l'atelier A.d.A, la démarche qualité, c'est : améliorer ses propres pratiques ; revisiter l'expérience à l'épreuve du nouveau ; enclencher une écoute réciproque, dans un même référentiel, avec les clients, les partenaires et les entreprises ; suivre les coûts d'agence par mission et ne garder que les incertitudes créatrices.



Bernard Roth, Président de l'Association AMO

Le promoteur Bernard Roth succède à l'architecte Michel Macary à la présidence de l'association AMO - Architecture et Maîtres d'Ouvrage. Il a été élu le 30 juin dernier lors de l'Assemblée Générale de l'association, suivie d'une réunion du Conseil d'Administration. Michel Macary a été nommé Président d'honneur. Bernard Roth est maître d'ouvrage depuis 1972. Ancien Président de Cogedim-Paris et de George V Promotion, il est actuellement Président de Promaffine, filiale de promotion du groupe Affine depuis 1999. Il est également l'auteur d'articles consacrés à l'architecture et à ses relations avec la commande (parus in : *Réflexions Immobilières, Constructif, IBC, Urban Design*).



Muthut, au Sri Lanka.

Les Architectes de l'Urgence se mobilisent en Asie

Dans le cadre de la catastrophe sans précédent qui a récemment touché l'Asie du Sud, les Architectes de l'Urgence ont fait preuve d'une capacité d'intervention que nous nous devons de saluer.

Près de 130 architectes français ont répondu à l'appel à solidarité. Pour mener à bien les missions d'évaluation et d'assistance à la reconstruction, deux équipes sont présentes sur le terrain, une au Sri Lanka et une en Indonésie, depuis deux mois, travaillant sans relâche, en étroite collaboration avec les institutions d'architectes locales des pays concernés.

Installés sur deux zones, Sigli (nord de Sumatra) en Indonésie et le district de Trincomalee au Sri Lanka, les Architectes de l'Urgence ont une démarche globale : il ne s'agit pas que de rendre un toit aux sinistrés, mais aussi de les aider à faire redémarrer leur économie.

Le programme vise alors la reconstruction de routes, de bateaux et infrastructures liées à la pêche... Autant d'objectifs qui nécessitent une mobilisation humaine et financière forte. Pour en savoir plus, soutenir ou rejoindre les Architectes de l'Urgence : www.archi-urgent.com

Morceaux choisis : discours de Renaud Donnedieu de Vabres, Ministre de la Culture et de la Communication, à l'occasion de la remise de l'Équerre d'argent au Centre national de la Danse, le 17 janvier 2005.

“L'architecture, c'est une culture de la qualité du cadre de vie de nos concitoyens, la qualité de nos villes et de nos paysages. Les architectes font preuve de compréhension, d'écoute, d'une grande capacité de synthèse des contraintes dans le souci de l'usager et de la satisfaction du commanditaire.

L'architecte parvient, au-delà des techniques et des programmes qu'il maîtrise, à bâtir des créations qui sont des espaces de vie adaptés à ses besoins et dignes de lui, en utilisant la lumière et l'espace, mais aussi l'intimité, la surprise, le confort, le plaisir tactile, acoustique ou visuel, et en veillant à l'implantation judicieuse de ses constructions sur un territoire qui est notre bien commun, notre patrimoine collectif, à partager avec les générations présentes et futures.

La formation – initiale et continue – des architectes est évidemment essentielle pour maintenir et développer leurs qualités professionnelles dans le monde d'aujourd'hui.

La loi sur la formation continue tout au long de la vie professionnelle, la réforme de l'enseignement et des écoles qui voit le jour cette année, la réforme que nous avons engagée également pour diversifier les métiers exercés par les architectes, de la programmation, aux études urbaines, et à la maîtrise d'ouvrage, vont dans ce sens.

La qualité de l'architecture dépend aussi de la qualité du maître d'ouvrage, de la pertinence du programme, des analyses et des études préalables, du dialogue attentif et continu entre la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et les usagers qui doit présider à la conduite des opérations.

L'assouplissement des règles d'anonymat dans les concours que nous avons obtenu, avec Gilles de Robien, en application d'une directive européenne que nos ministères avait largement préparée, va dans ce sens.

La qualité de l'architecture, par les réponses créatives que vous apportez aux demandes, besoins et programmes qui vous sont confiés, doit être promue et développée sur l'ensemble de notre territoire.”



© C. Demonfaucon

ADIA (Association Diagnostic Immobilier par l'Architecte, créée par l'UNSFA en 1985)

Carole Baldassari nouvellement élue à la présidence de l'ADIA.

L'Adia – Groupement national et Dom Tom des Architectes Diagnostiqueurs, a fêté ses 20 ans d'existence lors du congrès annuel de Tours. Le diagnostic et les architectes - Mission de proximité à la façon des “Médecins de quartier”, parfaitement complémentaire de notre activité d'architecte. On a vu apparaître, depuis 1996 un déferlement de missions de diagnostics : Amiante – Plomb – termites – Légionellose – Loi Carrez - insalubrité... Bientôt les diagnostics techniques complets “De Robien” ...

*D'autres missions sont à venir : Radon – champs magnétiques – bilan thermique – HQE – C.O.V... La complexité des missions des diagnostics obligatoires génère désormais une telle quantité de compétences, de matériels et de mises à jour que la demande est à la fois très spécialisée et globalisante - La solution la plus professionnelle est sans équivoque “le groupement de compétences”... **L'ADIA recrute : architectes formés au minimum en diagnostics amiante et termites.** www.adia.org - E-mail : infos@adia.org*



Appel à candidature pour le “Palmarès des jeunes urbanistes”

Le lancement du “Palmarès des jeunes urbanistes” a été annoncé par le Ministre de l'Équipement, Gilles de Robien, fin 2004. Ce prix a pour ambition de contribuer, à travers la récompense de jeunes talents, à la lisibilité et à la promotion des métiers de l'urbanisme. Les candidats, âgés de moins de 45 ans, devront présenter leurs travaux dans l'un des trois domaines de l'urbanisme stratégique, de la conception urbaine ou de la conduite de projet. Pour en savoir plus et télécharger le règlement : www.urbanisme.equipement.gouv.fr.

Sauvez l'Abbaye de La Bussière-Sur-Ouche (Côte d'Or)

Signez la pétition : <http://www.sauverlabussiere.com/>(contact : dominique@jouffroy-architecte.com)

Le mouvement “Sauver La Bussière”, représenté par Maître Michel Huet, s'oppose à la vente de l'abbaye au profit d'un Relais-Château qu'il tient pour illégale et défend le maintien et le développement du centre associatif de séminaires ouvert à tous, dans le cadre d'une économie locale durable et concertée.

FIMBACTE fête ses 10 ans !

À l'occasion de son 10^e anniversaire, Fimbacte ira, par différentes démarches, à la rencontre de nouvelles cibles en accueillant notamment des juniors au sein du jury qui décernera le Grand Prix de la meilleure réalisation audiovisuelle de la décennie.

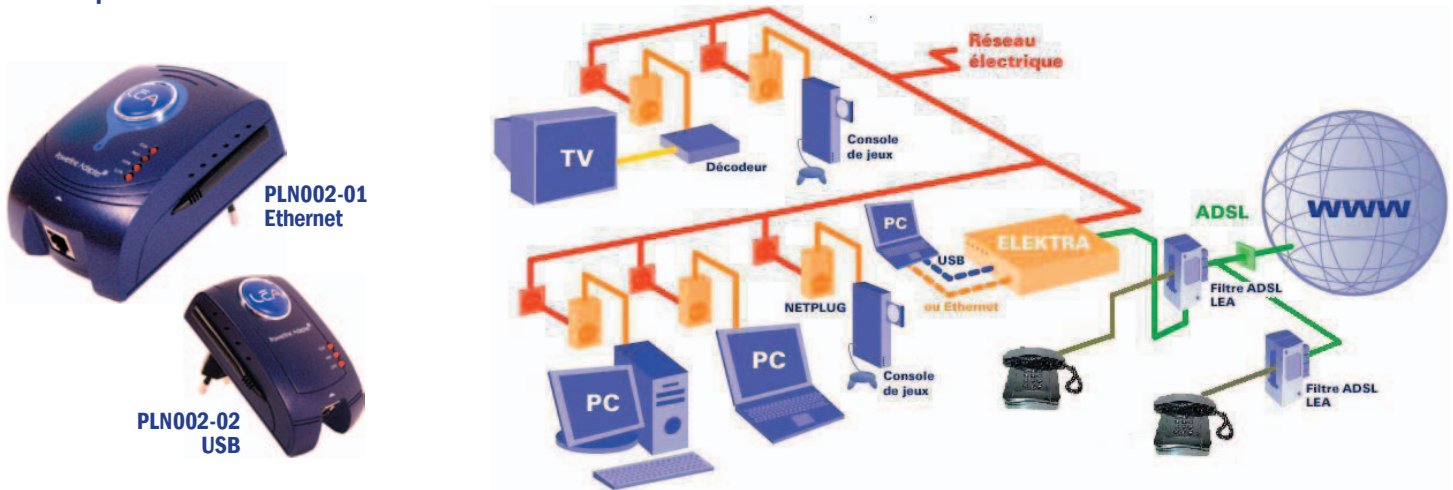
www.fimbacte.com

- Les technologies Courants Porteurs en Ligne (CPL) permettent de transporter des signaux voix, données et image (« Triple Play ») par le biais du réseau électrique existant dans votre habitat ou environnement professionnel.

Grâce à la passerelle ELEKTRA qui intègre un modem/routeur ADSL ainsi qu'un modem CPL, il est désormais possible de gérer un accès Internet et de le redistribuer par le réseau électrique vers tout ordinateur qui, au moyen d'un NetPlug Ethernet ou USB, sera connecté à une prise électrique murale classique transformée alors en point d'accès réseau.

Tout autre équipement (console de jeux, caméra IP,...) possédant une carte réseau peut également s'interfacer sur une prise avec un NetPlug.

Une mise en œuvre simple et rapide vous permet de créer votre propre réseau local sécurisé sans réaliser de nouveau câblage (ou extension de câblage) comme le montre le schéma ci-dessous.



- LEA commercialise une gamme complète de produits CPL répondant aux besoins multiples des différents environnements :

Gamme	Produit	Réf. LEA	Code Commande	Photo	Désignation
Professionnelle	ELEKTRA	PLG001-01	www.inmac.fr/product.asp?sku=E522188		Passerelle ADSL/CPL incluant : modem/routeur, serveur DHCP, Firewall
	NetPlug Pro	PLN001-03	www.inmac.fr/product.asp?sku=E522190		Modem CPL Ethernet/USB avec fonctionnalités VLAN, Multicast, QoS
	NetPlug gigogne	PLN001-01	www.inmac.fr/product.asp?sku=E522186		Modem CPL Ethernet avec prise électrique redistribuée
	Pack ELEKTRA	PLK001-01	www.inmac.fr/product.asp?sku=E522185		Pack incluant 1 ELEKTRA, 2 NetPlug PLN001-01, 2 filtres ADSL, câbles
Résidentielle	NetPlug Ethernet	PLN002-01	www.inmac.fr/product.asp?sku=E522192		Modem CPL Ethernet 10Mbps
	NetPlug USB	PLN002-02	www.inmac.fr/product.asp?sku=E522193		Modem CPL USB 1.1

Retrouvez tous nos offres promotionnelles sur le site : www.inmac.fr

A propos de LEA :

LEA S.A., société française créée en 1999, numéro un mondial du filtrage analogique voix/données ADSL/VDSL pour centraux téléphoniques, conçoit, développe et commercialise des composants intégrés et des solutions de communication afin de fournir et de distribuer l'Internet haut débit. Les applications voix, vidéo et données arrivant via l'accès ADSL sont distribués par la technologie CPL (courant porteur en ligne) à l'intérieur des bureaux, des écoles, des hôtels, des centres commerciaux, des bâtiments publics et commerciaux et des habitations. Leader sur le marché du filtre/Splitter ADSL/VDSL avec plus de 60% de parts de marché, la société fournit ses produits aux principaux équipementiers et opérateurs télécoms : France Télécom, Sagem, Alcatel, Lucent, Utstarcom et Belgacom. Le siège social de LEA se trouve à Cesson-Sévigné en France et la société possède également des bureaux en Europe (Paris, Anvers, Londres), en Asie et aux Etats-Unis.

Contact

Les architectes en péril

Rencontre avec le sénateur Yves Dauge

Le sénateur-maire de Chinon est l'auteur d'un rapport de la commission des affaires culturelles du Sénat intitulé "Métiers de l'architecture et du cadre de vie : les architectes en péril". C'est dans ce cadre que François Pélegrin a invité Yves Dauge à participer au Conseil national du 20 janvier. Le sénateur en a profité pour inviter à son tour les professionnels à participer à une table ronde qui s'est déroulée au Sénat le 2 février dernier et pour laquelle le président de l'UNSFA était intervenant.

Le rapport du Sénat fait suite à la parution l'an dernier du Livre Blanc des Architectes. **Yves Dauge** s'est dit préoccupé de la place des architectes dans notre société : "J'ai découvert que plus de la moitié des diplômés n'exercent pas la profession qu'ils ont choisie, pour partie car ils ne veulent pas devenir des maîtres d'œuvre et pour une autre partie car ils ne peuvent pas ! Et ce, pour diverses raisons : la formation initiale qui ne peut pas les préparer à affronter directement la vie active, difficultés d'exercice, manque de reconnaissance,

trop nombreux – , souvent effrayés par la complexité des opérations, s'en remettent au premier investisseur venu, ou demain, à la simplicité trompeuse des contrats de partenariat (PPP). Le fait est là : la complexité rebute, la simplicité rassure... au risque de vider l'acte de conception de sa substance. Il faut revenir à une maîtrise d'ouvrage éclairée, cultivée, exemplaire."

François Pélegrin : nous dénonçons les discours alibis sur le développement durable et la HQE alors que les moyens notoirement faibles alloués à la programmation, la conception et à la réalisation des travaux interdisent toute approche intelligente du projet. La complexité des processus, la multiplication des réglementations et les exigences légitimes et croissantes de sécurité, de confort, ont entraîné l'éclatement des tâches. À chaque nouvelle réglementation, on laisse un nouveau métier s'inventer au détriment des acteurs majeurs et de leur rémunération.

- la rémunération de la matière grise pose toujours un problème ; on évoque même (y compris chez ceux qui se réclament du développement durable) la notion de "surcoût architectural",
- 10 à 15 % du chiffre d'affaires de la construction, soit 8 à 12 milliards d'euros, sont gaspillés chaque année en "non-qualité",
- les acteurs de l'acte de construire sont placés dans une situation où chacun essaie de tirer son épingle du jeu alors que l'objectif est de mettre l'homme et le projet au cœur des préoccupations de chacun. Que faudra-t-il faire pour que le gouvernement se rende compte, qu'au-delà des apparences, le poids économique des compositeurs d'espaces que sont les urbanistes, architectes et paysagistes est énorme car c'est sur la qualité de leur travail (donc de leurs missions et rémunérations) que repose la qualité de tous les investissements urbains, architecturaux et paysagers réalisés chaque année ? (...)



Yves Dauge et François Pélegrin

“ Il faut vous battre pour une juste rémunération ”

sous-rémunération de la matière grise, concurrence déloyale, fragilité économique de la profession...

Les décideurs politiques ne prennent pas le temps de bien concevoir le programme et de vous laisser le temps de l'imagination. Il faut renforcer le projet de permis de construire pour que vous deveniez incontournables, pour le bien de la qualité de notre cadre de vie... durable.

Certains maîtres d'ouvrage ont compris que la création architecturale est un élément indissociable de l'image de leur entreprise ou de leur ville. Malheureusement, certains –

Inlassablement, on parcellise, on fragmente, on complexifie et on déresponsabilise. Il fut un temps où les différentes disciplines étaient intégrées dans l'agence d'architecture. Peu à peu elles ont été externalisées et entrent en concurrence directe avec l'architecte sur les marchés connexes.

Le problème est d'ordre culturel (...) L'UNSFA dénonce depuis longtemps cette spirale de l'échec dans laquelle, par manque de culture, on enferme l'architecture et les architectes :

- 60 à 70 % des constructions se font sans architecte et sans architecture,

Ensemble, nous devons rappeler aux "politiques" et aux élus que par leurs décisions ou absence de décision, ils engagent leur responsabilité en matière de qualité architecturale et de création d'un cadre de vie amélioré, facteur de paix sociale et d'économie pour la nation et pour la planète. ■

Retrouvez l'intégralité de l'intervention de François Pélegrin au Sénat sur le site Internet de l'UNSFA

www.unsfa.com

Rencontre avec la DAPA sur la réforme de l'enseignement

À l'occasion du Conseil National du 20 janvier 2005, l'UNSFA a reçu Mesdames Christine Piqueras (Directrice adjointe de la DAPA) et Laurence Cassegrain en charge du dossier de réforme de l'enseignement.

Depuis le mois de juillet dernier, la concertation est ouverte avec les organisations professionnelles en présence des directeurs d'écoles, des représentants des professeurs et des étudiants. Pour l'UNSFA, l'objectif est de définir le contenu du stage professionnalisant dont la durée découlerait de ce programme et non l'inverse.

L'UNSFA s'est basée sur les travaux de l'ANI (Accord National Interprofessionnel), prévoyant un salaire "décent" pour le jeune diplômé, un vrai suivi du stagiaire par un "tuteur" formé, une réelle préparation à l'exercice professionnel : la conception, les rapports avec le maître d'ouvrage, les partenaires de la maîtrise d'œuvre, les entreprises, le suivi de chantier et notamment, sur la base du référentiel M'PRO, avec, en corrélation, une exonération des charges patronales. Madame Cassegrain, reprenant les travaux en cours, a mentionné que pour la DAPA, il s'agit de "manifester" la reconnaissance de l'architecte dans la société française et de "valoriser" son cursus d'enseignement afin que l'architecture trouve enfin toute sa place dans le monde universitaire - d'où la réforme "L.M.D."

Actuellement, un décret en Conseil d'État est en cours de rédaction, ainsi que des arrêtés qui seront bientôt signés par les ministres de la Culture et de l'Éducation. Ils détaillent les formations avec grades (LMD) communs à ceux des filières européennes : Licence = diplôme d'études en architecture : 3 ans ; Master = diplôme d'État en architecture (ex dplg) : 5 ans ; Doctorat : 8 ans. Une réforme partielle de la loi de 1977 (article 10 concernant le port du titre) est également en préparation : le diplômé d'un Master, pour être inscrit au tableau de l'Ordre, devra obtenir son certificat d'aptitude à l'exercice de la maîtrise d'œuvre. Il pourra porter "alors et seulement", le titre d'architecte.



Mesdames Christine Piqueras et Laurence Cassegrain de la DAPA.

Un vif débat s'est engagé notamment :

- sur le statut de l'architecte fonctionnaire d'État et des collectivités territoriales : la DAPA souhaite faire évoluer le cadre d'emploi pour qu'il ne soit plus désigné comme ayant le grade d'ingénieur, mais bien d'architecte (ne pouvant exercer la maîtrise d'œuvre) ;
- sur la capacité de maîtrise d'œuvre car pour l'UNSFA, il manque au diplômé une aptitude au management de projet... et d'agence. Il faut donc trouver un accord sur un contenu, définir le référentiel et le contrat stagiaire/tuteur et avec comme préalable que l'État s'implique dans le financement de cette réforme ;
- sur les exigences des contenus pédagogiques de la formation initiale, de la formation professionnalisante, de la formation continue qui doivent se faire sur le cœur du métier qui pour la DAPA, sera à définir avec la profession ;
- sur le lieu de ces stages où la DAPA semble se rallier à notre point de vue à savoir en alternance dans les écoles et dans les agences d'architecture.

À suivre... ■

Réforme de l'enseignement de l'architecture

Motion du Conseil national de l'UNSFA

Le Conseil national de l'UNSFA demande le retrait du titre d'architecte et propose celui de "diplômé d'État en architecture". En tout état de cause, l'accroissement de la qualification à exercer et une véritable préparation au métier, nécessités sur lesquelles toutes les parties intéressées sont d'accord, passent par un **triple préalable** :

- description rigoureuse du parcours du jeune diplômé dans les entreprises d'architecture et définition précise du contenu de la formation complémentaire pour l'exercice du métier qui en sera le corollaire ; c'est seulement à l'issue de cette double définition que la durée de la période post-diplôme devra être décidée ;
- mise au point d'une charte organisant les rôles respectifs :
 - de l'État et des écoles d'architecture,
 - des structures d'architecture constituant le tissu professionnel d'accueil des jeunes diplômés,
 - de l'organe de validation de ce double parcours professionnalisant d'emploi et de formation ;
- la garantie d'une logique économique (allègement de charges et compensation financière) permettant aux structures d'accueil de rémunérer dignement les jeunes diplômés tout en leur assurant un tutorat efficace.

Ces définitions et dispositifs préalables doivent être conclus au niveau national : des systèmes divers construits régionalement de façon désordonnée vont créer une grande confusion et ne peuvent que retarder la mise en place d'un dispositif national cohérent.

À lire sur www.archilink.com : la lettre signée par le CNOA, l'UNSFA et le SA, adressée au Ministre de la Culture le 21/01/05.

Dialogue avec la CAPEB et concertation avec l'ANAH

C'est dans le contexte du lobbying des constructeurs promoteurs sur le marché de la maison individuelle que le vice-président de la CAPEB, Gérard Lemouzy (artisan-maçon), est intervenu lors du Conseil national du 20 janvier dernier pour inviter les architectes à réagir, en partenariat avec les artisans.

Quant à l'ANAH, les perspectives d'un partenariat sont liées aux attentes de Serge Contat, directeur général de l'organisation, de trouver des architectes désireux de participer à la lutte contre l'habitat indigne.

Un binôme architecte-artisan pour un habitat de qualité

Alors que le marché de la maison individuelle est en pleine progression (273 000 constructions en 2004), les architectes ne représentent que 5 % des réalisations de pavillons. Afin de lutter contre le lobby des constructeurs promoteurs de maisons individuelles qui utilisent la norme "NF M.I." comme un label de qualité auprès de leurs clients, Gérard Lemouzy a suggéré la mise en place d'un binôme architectes-artisans qui obtiendrait aisément une norme NF+ et permettrait d'apporter plus de qualité dans les constructions et un respect total des réglementations dans ce secteur.

L'objectif est de créer une "chaîne solidaire" d'acteurs pour valoriser les compétences mutuelles des architectes et des artisans, dans le cadre d'une politique de développement durable.

À la suite de son intervention, les membres de l'UNSFA ont débattu sur cette proposition de partenariat sous conditions, notamment, de respecter l'indépendance de l'architecte



Serge Contat, directeur général de l'ANAH et M. Polze.

au sein de ce groupement solidaire qui conserverait ainsi son rôle de conseil du maître d'ouvrage. Le Conseil national de l'UNSFA a décidé de travailler avec la CAPEB pour mettre en place un partenariat qui garantira l'indépendance de l'architecte.

Lutter contre l'habitat indigne

La lutte contre l'insalubrité et le saturnisme concerne 400 000 logements en France.

Ces dossiers complexes, socialement et techniquement, nécessitent de collaborer avec des spécialistes qualifiés et compétents. Or l'ANAH finance la maîtrise d'œuvre pour au moins 100 000 euros de travaux.

À cela s'ajoute les travaux concernant le handicap, à savoir la mise aux normes complète des logements (et pas seulement l'adaptabilité), ainsi que l'accompagnement du vieillissement. Le plan de cohésion sociale a permis de dégager davantage de moyens à l'ANAH, qui souhaite un véritable partenariat avec les architectes et l'UNSFA. Un débat a eu lieu, les syndiqués faisant part de leur expérience et de leur ressenti. Il y a encore trop de lourdeur administrative pour les demandes de subvention. Les études préalables étant d'ailleurs rarement payées aux architectes par leur client !

Certains d'entre eux renoncent à demander une subvention en raison des prix plafonnés locatifs imposés par l'ANAH. Il a été convenu que l'UNSFA et l'ANAH travaillent ensemble pour lutter concrètement contre l'habitat indigne. ■



Gérard Lemouzy, vice-président de la CAPEB, propose un partenariat artisans - architectes pour apporter plus de qualité au marché de la maison individuelle.

À vos agendas !

Le 36^e congrès des architectes

se déroulera à Paris, au Cirque d'Hiver, les 6, 7 et 8 octobre prochains.

Il aura pour thème "**Cohésion sociale et Architecture**". L'UNSFA vous attend nombreux pour participer aux ateliers et débats en présence d'intervenants de qualité et de ses partenaires. Un rendez-vous à ne pas manquer !

Pour plus d'informations :

secrétariat de l'UNSFA

Tél. : 01 45 44 58 45

E-mail : unsfa@wanadoo.fr

Site Internet : www.unsfa.com

Les vœux de l'UNSFA,

Discours de François Pélegrin, prononcé le 20 janvier 2005

“La deuxième année de ce deuxième et dernier mandat sera axée sur la problématique de la juste rémunération de la matière grise ou plus exactement sur la révélation d'une évidence que nous souhaitons faire partager par tous les décideurs et acteurs du cadre de vie (...)



De gauche à droite : Alain Masson, Gilbert Ramus, Thierry Parinaud, Gérard Sénior et François Pélegrin.

(...) Pour faire un cadre de vie de qualité, pour construire ou réhabiliter des bâtiments intelligents, adaptés aux usages, économes et respectueux de l'environnement, durables, il faut s'en donner les moyens :

- investir ce qu'il faut dans la matière grise : c'est-à-dire dans les études préalables, dans la programmation, et dans la conception ;
 - prévoir un budget de travaux réaliste.
- Toute autre solution est vouée à l'échec, alors qu'attend-on pour mettre en place cette solution de bon sens et génératrice d'économies ?

L'UNSFA lance un appel à l'Association des Maires de France pour qu'elle communique avec nous sur ce sujet. Nous sommes capables, ensemble, de faire bien du premier coup pour toute opération de construction, de réhabilitation et de requalification urbaine. Cela s'appelle le coût global (le vrai, celui

qui prend en compte le coût social du mal vivre) et cela fait au moins 20 ans qu'au plan construction, on regorge d'études et de recherches sur le sujet.

Il est plus que temps de passer aux actes ! avant que nos voisins européens (l'Allemagne par exemple) ne viennent nous donner des cours de construction.

Sur ce thème, l'UNSFA propose une communication concertée avec les entreprises :

- avec la Capeb, en direction des particuliers ;
- avec la FFB, en direction des élus et des maîtres d'ouvrages pour leur expliquer qu'ils peuvent faire du coût global avec un rapport qualité/prix (bien meilleur qu'avec n'importe lequel des PPP, parce qu'il n'y aura pas un fonds de pension à rémunérer) ; il leur suffit de faire appel – selon les procédures habituelles de mise en concurrence – aux deux acteurs majeurs de terrain qu'ils connaissent bien : notamment l'architecte et l'entrepreneur.

Cette fin d'année 2004 restera marquée par ce tsunami meurtrier, et par l'extraordinaire élan de solidarité qu'il a suscité. L'UNSFA veut saluer la réactivité des Architectes de l'Urgence, leur abnégation et leur mobilisation sans égal.

Chacune de leur intervention permet de rappeler que l'on ne peut jouer impunément avec la nature : inondations, avalanches, séismes... Sachons nous le rappeler quotidiennement dans l'exercice de nos métiers.

Le développement durable, c'est d'abord l'analyse des risques.



Les vœux de l'UNSFA ont rassemblé de nombreuses personnes : architectes et partenaires ont fêté ensemble ce début d'année.

Mes derniers propos porteront sur la “démarche qualité”.

À l'UNSFA, nous avons ouvert ce dossier en 1985. Il a fallu presque 10 ans pour faire comprendre aux architectes que ce n'est pas la qualité de leur création architecturale qui est en jeu, mais l'idée d'améliorer les processus de fabrication de leur projet. Nous avons bâti un référentiel, puis lancer un appel d'offres auprès de certificateurs ; il a été remporté par le binôme : AFAQ et CSTB. C'est pourquoi Alain Maugard, président du CSTB, et son équipe sont là aujourd'hui.

Nous avons développé et mis au point le référentiel : “MPRO ARCHI : Maîtrise des processus” et ce soir, nous allons distinguer l'un des nôtres : Alain Masson, son associé et son équipe qui viennent d'être certifiés.” ■

François Pélegrin
Président



“Le logement de demain, pour une meilleure qualité de vie”

Intervention de François Pélegrin au Conseil Économique et Social, le 16 février 2005 (morceaux choisis)

“La fonction de l'architecte est d'apporter du bonheur durable. Aujourd'hui, si on additionne les coûts indirects du “mal de vivre”, supportés par les ministères de la Santé, de l'Intérieur, de la Justice, on se rend compte qu'investir dans la qualité du cadre de vie est un facteur d'économies pour la société. Pourquoi certains considèrent-ils encore l'investissement dans la matière grise comme un surcoût alors que c'est de toute évidence le meilleur investissement pour des économies durables ?

Il y a d'importantes marges de progrès, encore faut-il que le maître d'ouvrage place les acteurs en situation de les conquérir,

un certain nombre de mesures sont à prendre :

- raisonner en coût global, le vrai celui qui prend en compte le coût du mal vivre,
- rémunérer la matière grise, accorder le temps qu'il faut aux études de faisabilité, à la programmation, à la conception,
- clarifier les missions et arrêter leur saucissonnage,
- mettre en place des “démarches qualité partagées” (coût de la non qualité = 10 milliards € par an !),
- faciliter l'ingénierie concernant une meilleure pratique des outils numériques (MPIC),
- sortir le bâtiment de l'âge de pierre en s'ouvrant à la filière sèche (techniques de “poteaux-poutres” ou “poteaux-dalles”)

qui n'excluent aucun matériau (acier, béton, bois, verre...) et constitue la voie royale pour réaliser des bâtiments performants et pérennes.

Depuis des années, l'UNSFA prône ce discours de bon sens. Le concept du développement durable dont le monde s'est emparé, nous donne l'espoir d'être enfin entendu. Le 36^e congrès de l'UNSFA aura pour thème “cohésion sociale et architecture”.

Si la société nous en donne les moyens, nous pourrions façonner un meilleur cadre de vie, facteur de paix sociale, d'économies et d'un plus grand respect pour la planète.” ■

La maison à 100 000 € ... mais à quel prix ?!

Si c'est une maison de ville, conçue à l'intérieur d'un ensemble composé comme un vrai nouveau quartier, durable, avec une économie d'ensemble... Et non comme un marché de la vente en diffus, alors oui, les architectes sont OK : ils font ça tous les jours... Mais personne n'en parle ! Si le gouvernement raisonne de façon “centralisée” avec une logique commerciale de “produits individuels” médiatisés et de marchands de maisons types sans imagination, alors il n'y aura pas de place, ni pour le développement durable, ni pour la qualité architecturale et urbaine. Si le gouvernement déve-

loppe, avec les collectivités, une logique d'opérations en économie globale, par quartiers réellement composés, permettant à la fois des innovations et des économies d'échelle dans les coûts de construction, alors les architectes sont prêts à relever le défi avec toute la filière bâtiment, pour peu que l'objectif collectif soit celui de construire de nouveaux quartiers de qualité à des prix raisonnables, des cités jardins du XXI^e siècle... ■

Dominique Jouffroy
Appel à idées sur www.archilink.com

Trop cher, l'architecte ?

Nombre de nos clients, eux-mêmes salariés, ne font pas la différence entre “honoraires” et “salaires” et imaginent donc que les honoraires qu'ils nous versent sont comparables aux salaires qu'ils perçoivent. Ils ont alors le sentiment que l'architecte est grassement rémunéré.

Aussi faut-il inlassablement expliquer que :

- 1/ pour convertir des honoraires HT en salaire brut, il convient de les diviser par 3 ou 4 selon le profil économique de l'agence d'architecture ;
- 2/ que la somme obtenue est ensuite à rapprocher du nombre total d'heures consacrées à l'affaire par tous ceux de l'agence qui y ont travaillé ;
- 3/ que les honoraires n'ont pas la régularité d'un salaire et que l'agence d'architecture fait souvent l'avance de trésorerie, sur des semaines et des mois, au profit du client ;
- 4/ qu'à chaque fois que le client change d'avis, il entraîne des reprises d'études, donc des coûts imprévisibles au départ et qui doivent être rémunérés.

Moralité

- 1/ Il est indispensable de se doter d'une comptabilité analytique permettant de connaître pour chaque affaire le coût réel des dépenses engagées au regard des honoraires perçus et cela, phase par phase.
- 2/ Il est indispensable de bien détailler les devis d'études en faisant apparaître, poste par poste, le nombre d'heures prévisionnelles et le(s) taux horaire(s) pratiqué(s). ■

François Pélegrin
Président de l'UNSFA

La vie des régions

Renouvellement de bureaux

• UNSFA 18

(Cher Région Centre) :

Président : Jean-Paul Chazelle ;

Trésorier : Jacky Riolet ;

Vice-président : Franck Becuau ;

Secrétaire : Sylvain Gauchery



Anne Thomas

• UNSFA 54, 55 et 88 :

Présidente : Anne Thomas ;

Vice-présidents : Stéphane Bolzer, Jean-Philippe Donzé et Clément Linard ;

Trésorier : Pascal Breda ;

Secrétaire : Dominique Petit



Sylvère Gougeon

• UNSFA 95 :

Président :

Sylvère Gougeon ;

Vice-président :

Patrick Terrier

et Guy Vaurillon ;

Trésorier : Pierre Desmidt ;

Secrétaire : Cédric Vignaud

L'UNSFA 13 fête ses 100 ans

Fort de 130 adhérents, l'UNSFA 13 est aujourd'hui le plus important syndicat départemental d'architectes de France. La célébration de ses 100 ans est l'occasion de dynamiser, tout au long de l'année 2005, les relations privilégiées avec ses partenaires, pour les inscrire dans la durée, et renforcer également le syndicat par le nombre de ses adhérents. (Président : François Averous, vice-présidents : Gérard Thorel et Régis Daniel, trésorier : Michel Berge-Lefranc, secrétaire général : Antoine Figarella). ■



François Averous

Assemblée Générale de l'UNSFA Nord Pas-De-Calais au Palais des Beaux Arts de Lille, 16/12/04

Hervé Graff succède à François Dedryver.

Le nouveau bureau est composé de : 5 vice-présidents : Marie-Françoise Douannes pour l'Artois et Béthunois, Martine Lien-Bowantz pour l'Avesnois et Valenciennois, Frédéric Quetelard pour Côte d'Opale et Audomarois, Serge Degand pour Lille Métropole et Douaisis, Jean-Luc Roussel pour le Dunkerquois et Flandres ; un trésorier : Benoît Detrez, aidé de Jacques Lefèvre ; un secrétaire général Christophe Cattelin aidé de Sophie Montels. ■



Hervé Graff

Rendez-vous au Ministère de la Culture : une rencontre inutile ?

Les trois organisations professionnelles (Ordre, UNSFA et Syndicat de l'Architecture) ont rencontré le 22/03/05 le Ministre de la Culture pour connaître la décision finale sur l'épineux problème du port du titre.

Nous avons hélas constaté l'incompréhension de notre Tutelle qui n'a pas saisi les vrais enjeux décrits dans le Livre Blanc et Passion Architecture.

Sur la dénomination du diplômé, nous réclamons le retrait du terme "architecte" au profit de "master en architecture" ou "diplômé en architecture", titre distinct de celui d'architecte inscrit à l'Ordre et légitimement autorisé à exercer.

La profession confirme sa mobilisation pour mettre en place ce généreux projet en proposant un parcours professionnalisant alternant un emploi rémunéré avec tutorat en agence, avec un enseignement dispensé par l'École et centré sur l'exercice de la profession, aux conditions suivantes :

- établissement d'une charte entre les écoles, les étudiants et la profession ;
- élaboration d'un référentiel de compétence dont la durée d'acquisition varie selon la performance du jeune diplômé ;
- compensation financière par un allègement de charges sociales pour permettre une digne rémunération du jeune diplômé et une légitime indemnisation du tuteur ;

À défaut, le jeune diplômé sera livré, sans préparation aux conditions du marché et recruté à bas prix, dans des "stages" sans grand intérêt pour les agences d'accueil.

Ne manquons pas l'occasion d'une vraie réforme et, après avoir été écouté, nous souhaitons maintenant que le Ministre nous entende. ■

Participez à la 5^e session du Prix du Projet Citoyen

Alors que notre société s'interroge sur les conséquences d'une "marchandisation" progressive des rapports humains et des échanges mondiaux, l'UNSFA met sous les projecteurs des femmes et des hommes citoyens, décidés à développer et construire ensemble un projet de vie durable.

Quatre projets ont été primés à ce jour, tous exemplaires par la qualité des démarches concertées entre partenaires et maîtres d'usage, et témoigne d'une conception des architectes de grande qualité, créative, attentive, itérative. Vous aussi, proposez votre projet au Jury du Prix du Projet Citoyen 2005 en vous référant au coupon placé en début de revue. ■

Apportez votre soutien aux actions des Architectes de l'Urgence !

Les Architectes de l'Urgence sont présents depuis près de 4 ans aux côtés des populations vulnérables dans le cadre de situation d'urgence provoquées par des désastres naturels ou technologiques.

Vous pouvez adhérer à ce réseau de solidarité, et prendre ainsi une part active aux actions de l'association, ou effectuer un don pour lequel vous pourrez bénéficier de règles fiscales avantageuses. ■

Pour en savoir plus :
Architectes de l'Urgence
9, rue Borromée 75015 Paris
Tél. : 01 56 58 67 27
E-mail : info@archi-urgent.com



Hommage de l'UNSFA à Jean-Louis Lissalde

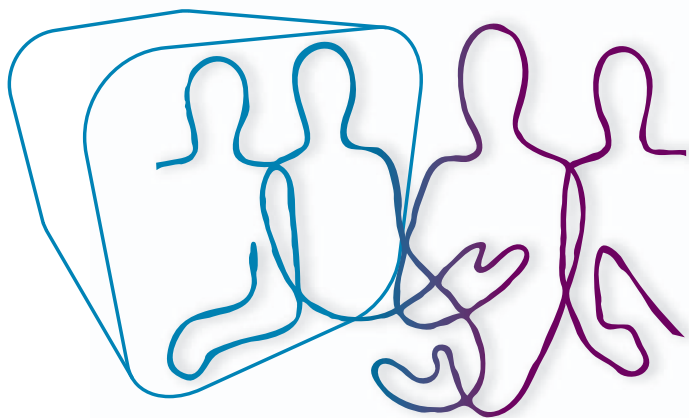
Lors de la cérémonie en l'abbaye de la Grange de Meslay, le 17 février 2005, suite à la mort accidentelle de Jean-Louis Lissalde, les syndiqués ont rendu hommage à l'homme, à l'architecte, au marin et au président de l'UNSFA (1993-1997).



“Jean-Louis était un homme vibrant, sachant à la fois bousculer et entraîner, contraindre et convaincre, mais toujours avec sa foi dans les valeurs de notre fonction d'Architecte et de l'action syndicale”.



(1) Vue intérieure du CFA des métiers de bouche • (2),(7) J.-L. Lissalde et son épouse Dany • (3) Entrée de l'immeuble "Tours Centre d'appels" à Saint-Cyr-sur-Loire • (4) Remise de la médaille du Mérite • (5), (9), (10), (12) Jean-Louis Lissalde • (6) J.-L. Lissalde et D. Riquier-Sauvage • (8) Pose de la première pierre du CFA à Orléans (Architectes : J.-L. Lissalde et A. Vaconsin) • (11) Façade principale des bureaux de la Nouvelle République du Centre-Ouest, à Tours.



ENSEMBLE, PRESCRIVONS LES BÉTONS L'HABITAT AUJOURD'HUI

LE 26 MAI 2005 - DE 14H00 À 18H30 - AU STUDIO GABRIEL

PROGRAMME

LOGEMENT SOCIAL

Un rôle déterminant pour l'avenir de notre société
Monsieur Jean-Louis Borloo, Ministre de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale (*sous réserve*).

HABITAT ET URBANISME

La place du logement dans la ville
Monsieur François Pélegrin, Président de l'Union des Architectes (UNSA).

HABITAT ET ÉCOLOGIE

Un enjeu essentiel aujourd'hui et pour l'avenir
Madame Corinne Lepage, Présidente de Cap21, ancien Ministre de l'Environnement et
Monsieur Dominique Bidou, Président de l'Association Haute Qualité Environnementale (HQE®).

ET DEMAIN ?

Les futures attentes en matière d'habitat
Monsieur Thierry Gaudin, Président de Prospective 2100
Sophie Davant, animera le débat, entourée de chroniqueurs et de personnalités de la profession.



BULLETIN D'INSCRIPTION : Merci de retourner ce coupon, avant le 25 avril 2005, à :

Véronique MICHEL - D.V.O. - 29, allée Gambetta, 92110 Clichy - Fax : 01.41.06.63.33 - E-mail : agence@dvorg.net

FRAIS DE PARTICIPATION H.T. 40 €
T.V.A. 19,6 % - TOTAL T.T.C. : 47,84 €

Le règlement des frais de participation doit être effectué en totalité au moment de l'inscription.

Pour les conditions générales, s'adresser directement à :
DVO - Véronique Michel - 29 allée Gambetta, 92110 Clichy
Tél. : 01 41 06 63 36
ORGANISATION TECHNIQUE : DVO-LICENCE LI 092990019

NOM DU PARTICIPANT

PRÉNOM

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

TÉLÉPHONE TÉLÉCOPIE

E-MAIL

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

- Par Chèque en euros à l'ordre de D.V.O.
Une facture vous sera adressée dès réception de votre règlement par l'agence D.V.O.
- Par Carte de crédit - CB Visa uniquement - Si vous préférez ce mode de règlement, l'agence D.V.O. prendra directement contact avec vous dès réception de ce bulletin. D.V.O. prélèvera en plus du montant à régler, 1,5 % de frais et vous adressera directement la facture correspondante.

Fait à le
Signature

(précéder la signature
de la mention "Bon pour accord")



“L'architecture nous fait la vi(ll)e meilleure” Région Centre

Merci à tous les architectes qui ont participé à la réalisation de ce cahier :

Boille & Associés (1 et 32), Bernard Penneron (2), Yves Toulet (3), Jean-Louis Lissalde (4), Caraty, Poupart-Lafarge (5), Espace Pluriel (Franck Becuau) (6, 7 et 33), Archi3 (Jacques Boyer, Karen Derisbourg, Jean-Paul Martin) (8, 9, 35 et 36), Praxis Architecture (Jacky Riolet) (10 et 11), Jacques de Vannoise (12 et 13), Agence d'architecture Diagonal (Frédéric Cordier) (34), S.C.P. d'Architecture Pires Villeret (14), Blatter S.A. d'Architecture (Frédéric Blatter) (15), SCPA Coutant Oliviero (16 et 17), Bernard Henri Monnier et François Leroy "l'atelier du centre", D. Jousset - P. Brun et D. Giquello (18), Atelier Gauchery Radigue architecturalement (19 et 20), L'A.ar SARL d'Architecture (Michel Gresle et Gérard Delb) (21), Vaconsin - Gailledrat, Créature P. Debaque - Ph. Bodin (22), AHR (Helmut Rieder) (23), Arkhos Agence d'architecture Frédéric Skarbek (24), L'Heudé Architectes urbanistes (25 et 26), BG+ Architectes (Paul Brun, Daniel Giquello et Igor Gagulic) (27), Atelier Carré d'Arche (Senly Prin Chazelle Audebert) (28 et 29), Agence Sabin (30), Cabinet Autret (31).



→ Agence ARKHOS - Orléans (45)

Frédéric Skarbek et Olivier Blot, architectes D.P.L.G. et DESA



- 1 et 2 Restructuration du collège 800 + SEGPA "Pierre de Coubertin, Saint-Jean de Braye (45) : vue depuis la cour de récréation et vue intérieure du hall d'entrée.
3 Construction d'une école de danse, Olivet (45) : détail façade sud.

→ Blatter S.A. d'Architecture - Bourges (18)

Frédéric Blatter, architecte D.P.L.G.



- 1 et 2 Réhabilitation et équipement en mobilier de l'internat du Lycée Jean Guéhenno, Saint Amand Montrond (18) :
1 – foyer d'accueil des étudiants,
2 – façade extérieure nord
3 Construction de la patinoire de loisirs de Bourges (18), en collaboration avec Y. C. Fahmy, architecte associé : intérieur de la patinoire, cafétéria.



→ Boille & associés - Tours (37)

Philippe Boille, Benoît Lavat, Jérôme Suquet, architectes D.P.L.G.

- 1 Restructuration et extension du Collège André Bauchant, Château Renault (37) : détail du hall d'entrée
2 Construction du Siège social de la communauté d'agglomération Tours Plus dans le Business Pôle, quartier des Deux Lions, Tours (37) : façade de l'immeuble
3 Maintenance lourde (travaux d'amélioration du clos, du couvert et travaux de sécurité) du Lycée Grandmont, Tours (37) : détail de la façade sud du bâtiment restaurant scolaire

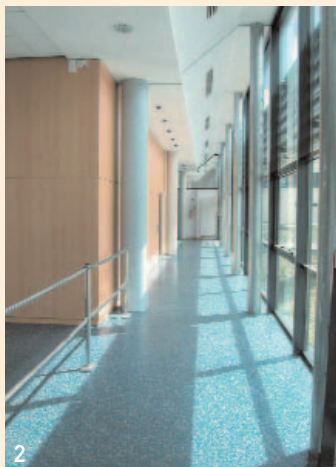


Pour plus d'informations, www.unsfa.com

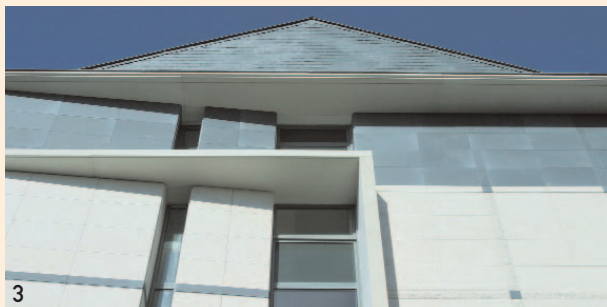
→ G.Caraty & B. Poupart-Lafarge, architectes D.P.L.G. associés
Tours (37) - Gérard Caraty et Bruno Poupart-Lafarge



1



2



3

1 et 2 Construction demi-pension du Lycée Choiseul, Tours (37) :
1 – jonction des bâtiments ; 2 – couloir
3 Extension de l'Hôtel du département, Blois (41) : détail architectural sur ouverture

→ Atelier Carré d'Arche - Bourges (18)

Roche Senly, Jean-Pierre Prin, Jean-Paul Chazelle et Olivier Audebert



1



2



3

1 Construction d'une médiathèque et intégration urbaine et paysagère par la création d'un parc à Chambray-Lès-Tours (37)
2 et 3 École Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Bourges (18)

→ SCPA Coutant Oliviero - Le Blanc (36)

Philippe Coutant, Charles Oliviero

1 Construction d'un gymnase de type C, Le Blanc (36)

2 et 3 Construction d'un internat – Lycée agricole privé de St Cyran du Jambot (36)



1



2



3

→ L'Heudé Architectes urbanistes - Orléans (45)

Daniel et Michel L'Heudé



1 Clinique de l'Archette, Olivet (45)

2 et 3 Restructuration du collège de Neuville aux Bois (45)

→ S.C.P. d'Architecture Pires Villeret - Châteauroux (36)

Sylvie et Miguel Pires, architectes D.P.L.G.

1 Office de Tourisme de Valençay (36)

2 Bibliothèque - Médiathèque dans l'ancien prieuré, Villedieu-sur-Indre (36)

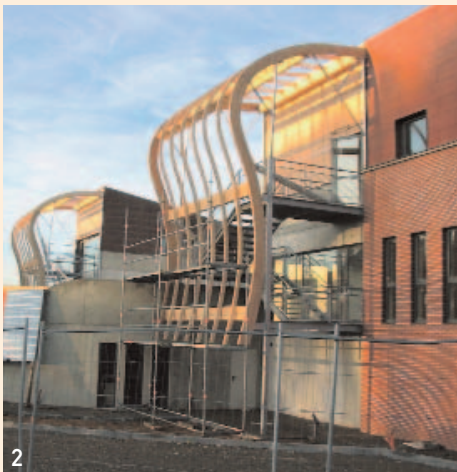
3 LEGTA de Châteauroux : locaux d'enseignement, administratifs et hébergements, Le Blanc (36)



→ Bertrand Penneron - Tours (37)

1 et 2 Centre d'animation sociale, Champagné (72) : vue d'ensemble côté jardin, en cours de chantier.

3 Salles de restauration pour le Grand Hall, Tours (37) : vue intérieure en cours de chantier.



Pour plus d'informations, www.unsfa.com

→ Praxis Architecture - Bourges (18)

Jacky Riolet, architecte D.P.L.G.



- 1 Restructuration du collège "Le Colombier", Dun sur Auron (18)
- 2 Groupama SIG, Bourges (18)

→ AHR - Saint-Jean Le Blanc (45)

Helmut Rieder, architecte DUTG ingénieur diplômé



- 1 et 2 Agence d'architecture, St Jean Le Blanc (45) : 1 - façade d'entrée ; 2 - détail verrière
- 3 Arvalis Centre de recherches agricoles, Boigneville (91) - extension et réhabilitation de bureaux et laboratoires : hall d'entrée

→ Vaconsin Gailledrat Architectes - Orléans (45)

Alain Vaconsin, Jean-Sylvain Gailledrat



- 1 et 2 Construction d'un complexe sportif, Orléans la Source (45) : 1 - façade ; 2 - entrée, patio
- 3 L'atelier dépôt du tramway, Orléans (45)

Architectes,
construisons et garantissons
l'avenir ensemble

LES SALARIÉS DE VOS CABINETS
BÉNÉFICIENT D'UN RÉGIME DE PRÉVOYANCE
OBLIGATOIRE.



Désignées par votre convention collective

- CRI Prévoyance pour l'Ile-de-France, l'Aube, l'Eure-et-Loir, l'Yonne et la Marne
- URRPIMMEC (se substituant à CIRCO-RIPS PRÉVOYANCE) pour l'ensemble des autres départements

assurent vos garanties obligatoires

- Capital décès
- Rente d'éducation ou de conjoint
- Incapacité de travail
- Invalidité

V O S P A R T E N A I R E S P R É V O Y A N C E

URRPIMMEC
Groupe Malakoff
15 avenue du Centre - GUYANCOURT
78281 ST QUENTIN YVELINES CEDEX
Tél. 01 30 44 40 40 - Télécopie : 01 30 44 48 88

CRI PREVOYANCE
IONIS
51 rue de Paris
92105 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX
Tél. 01 46 84 38 91 - Télécopie : 01 46 84 38 73



L'espace dialogue
et rencontre
Architectes - Industriels

Club Prescrire

26 boulevard Raspail
75007 Paris

Contact : Esther Pinabel
Déléguée Nationale

Tél. : 01 45 44 80 43
Port. : 06 23 18 50 85

E-mail : clubprescrire@unsfa.com
Site : www.unsfa.com/prescrire

Édito

Entretiens de la prescription : une dynamique "boostée"

Rencontre professionnelle entre architectes et industriels du bâtiment sur l'ensemble de la France, l'entretien de la prescription permet d'instaurer et de développer des relations de confiance entre les partenaires, d'établir une veille constante sur les produits, les innovations, les réglementations en perpétuelle évolution...

Ces rencontres déjà très prisées se multiplient et fédèrent de plus en plus d'architectes grâce à :

- l'implication des représentants départementaux de l'UNSFA quant à l'organisation de ces entretiens, leurs choix judicieux de visites de chantiers, de sites récemment livrés ou de thématiques ;
- la présence active et dynamique des industriels, membres du Club Prescrire.

Autre action du Club Prescrire : son soutien auprès de ses membres adhérents désireux d'organiser des événements à destination des architectes.

Sollicité par Saint-Gobain Glass, le Club Prescrire s'est associé à la visite privée de l'Opéra de Paris - Palais Garnier, qui a accueilli plus de 400 architectes le 13 janvier dernier.

En janvier 2005, nous accueillons trois nouveaux adhérents avec les entreprises :

- Freudenberg Bâtiment (revêtements de sols nora® en caoutchouc),
- Ediburo (conception et distribution de mobilier de bureau),
- Grohé (acteur incontournable de la maîtrise de lot sanitaire).

Vous retrouverez leurs coordonnées en page suivante. N'hésitez pas également à consulter le calendrier de nos prochaines rencontres (page 43 : Agenda, ou sur notre site Internet : www.unsfa.com/prescrire).

Dans l'attente du plaisir de vous retrouver nombreux, architectes et industriels, à l'occasion de l'ensemble de ces manifestations, bien cordialement.

Michel Hordé
Président



(1) Exposition des bijoux de scène sous "igloo" réalisé par Veralbane, produit : sgg DIAMANT, Saint-Gobain Glass • (2) De gauche à droite : Esther Pinabel (déléguée nationale Club Prescrire), Michel Hordé (Président Club Prescrire), Dominique Riquier-Sauvage (présidente d'honneur UNSFA), Evelyne Etienne, François Pélegrin (Président UNSFA), Danièle Fouache (Professeur agrégé de Lettres, chargée de mission à l'Opéra National de Paris, resp. du programme "Dix mois d'école et d'opéra", resp. de la collection des bijoux de scène), Gabriel Marly (Prescription Saint-Gobain Glass), Myriam de Haseleer (Marketing et communication Saint-Gobain Glass) • (3) Le grand escalier de l'Opéra de Paris, Palais Garnier.



Une prescription en Sécurité incendie, Désenfumage naturel :

Appeler **MADICOB** au **01 39 47 15 59**

Les membres adhérents du Club Prescrire



ÉTANCHÉITÉ DES TOITURES
Alkor Draka : Joël Pétilion
 E-mail : joel.petillon@solvay.com
 Port. : 06 03 00 29 38



CONDUITS DE FUMÉE, ÉLÉMENTS
 DE STRUCTURE BÂTIMENT
 ET TRAITEMENT DES EAUX
La Nive : Blandine Sarrazin
 E-mail : bsarrazin@lanive.fr
 Tél. : 05 57 95 00 95



FABRICANT DE GRÈS CERAME
 REVÊTEMENTS DE SOL
Caesar : Alain Noël
 E-mail : caesar.france@wanadoo.fr
 Port. : 06 08 21 11 75



FABRICANT D'ÉQUIPEMENTS
 POUR LE DÉSENFUMAGE NATUREL-AÉRATION
Madicob : Christian Gacoïn
 E-mail : madicob.siege@wanadoo.fr
 Tél. : 01 39 47 15 59



CLIMATISATION
Daikin : Christophe Le Luduec
 E-mail : leluduec.c@daikin.fr
 Tél. : 01 46 69 95 81



OPÉRATEUR DE GAZ
Primagaz : Pierre Guerbé
 E-mail : pguerbe@primagaz.fr
 Tél. : 01 58 61 52 06



PLAFONDS SUSPENDUS ACOUSTIQUES
 ET ARCHITECTURAUX
Ecophon : Alexandra Houhou
 E-mail : alexandra.houhou@saint-gobain.com
 Tél. : 03 44 73 84 18



MENUISERIE ALU/PVC,
 FAÇADES ET VERRIÈRES
Schüco : Régis Motte
 E-mail : rmotte@schueco.com
 Port. : 06 75 48 47 58



CONCEPTEUR ET DISTRIBUTEUR
 DE MOBILIER DE BUREAU
Édiburo : Jean-Michel Becquet
 E-mail : jeanmichel.becquet@ediburo.fr
 Tél. : 01 41 38 69 45



ÉTANCHÉITÉ, COUVERTURE
Siplast : Jean-Michel Rio
 E-mail : jfro@icopal.com
 Tél. : 01 40 78 36 46
 Port. : 06 80 37 66 11



FREUDENBERG BATIMENT
 REVÊTEMENTS DE SOL **nora**[®]
 EN CAOUTCHOUC
Freudenberg Bâtiment : Patrick Barnel
 E-mail : patrick.barnel@freudenberg.com
 Tél. : 01 69 18 38 41



ÉCLAIRAGES ARCHITECTURAUX
 TERTIAIRES ET INDUSTRIELS
Sunlux : Guillaume de Silans
 E-mail : sunlux.eclairage@wanadoo.fr
 Port. : 06 72 71 27 43



FABRICATION DE SIEGES DE BUREAU
Giroflex : Franck Leroy
 E-mail : leroy@giroflex.fr
 Port. : 06 07 25 39 10



REVÊTEMENT SOLS SOUPLES
 PVC- LINOLÉUM-TEXTILE
Tarkett Bâtiment : Marie-Claude Busson
 E-mail : marie-claude.busson@tarkett.com
 Tél. : 01 41 20 42 38



ACTEUR INCONTORNABLE DE LA MAÎTRISE
 DE LOT SANITAIRE
Grohé : Joël Poirier
 E-mail : j.poirier@grohe.fr
 Tél. : 01 46 62 50 00



TUILES ET BARDAGES
Terreal : Lionel Garcia
 E-mail : lionel.garcia@terreal.com
 Tél. : 05 34 36 21 00



PEINTURES PROFESSIONNELLES
Guittet : Étienne Rochette-Castel
 E-mail : etienne.rochettecastel@sigmakalon.com
 Port. : 06 80 37 66 11



MORTIERS INDUSTRIELS
Weber & Broustin : Jean-Pierre Deleuze
 E-mail : jean-pierre.deleuze@weber-broustin.fr
 Port. : 06 80 34 93 30



FABRICATION DE PANNEAUX À BASE DE BOIS
Isoroy : Antoine Hudelist / Serge Savary
 E-mail : service.doc@isoroy.fr
 (service échantillons documentations)
 Port. : 06 77 09 21 42 / 06 77 09 09 63

www.unsfa.com/prescrire

Toute l'information et l'actualité
 du Club Prescrire et de ses membres

Freudenberg Bâtiment

Pascale Débordes

CONSULTANTE PROJETS

Tél. : 01 69 18 38 47

Fax : 01 69 18 38 98

e-mail :

pascale.debordes@freudenberg.com



Date de création : 1849

Directeur France : Patrick Barnel

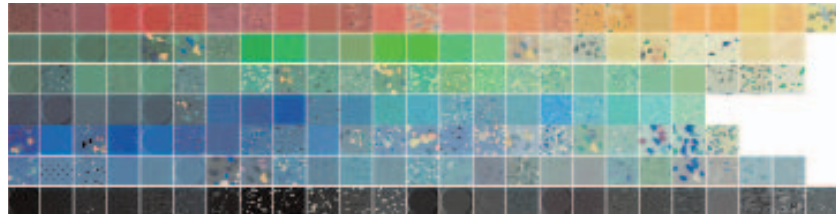
Activité : Revêtements de sol souple en caoutchouc en lés et en dalles. Marches intégrales, nez de marche et plinthes en caoutchouc.

**Les revêtements de sol Nora® :
une source d'inspiration pour vos projets**

Freudenberg Bâtiment est leader mondial des revêtements de sol en caoutchouc fabriqués et distribués sous la marque nora®. Destinés à des applications très variées dans des locaux publics, collectivités, magasins, industries, bureaux... les sols nora® bénéficient de propriétés exceptionnelles :

- haute résistance au trafic piéton et roulant,
- nettoyage économique sans métallisation,
- bonne isolation phonique,
- sécurité incendie,
- résistance aux brûlures de cigarettes,
- compatible avec une démarche HQE®.

Des couleurs vives ou sobres, unies ou avec des granules, des surfaces planes, martelées, avec des pastilles ou même évoquant la pierre. Vous trouverez des solutions pour tous vos projets.



UN CHOIX INCOMPARABLE DE COLORIS, DÉCORS ET FONCTIONS

Groupe La Nive

Blandine Sarrazin

RESPONSABLE MARKETING

Tél. : 05 57 95 00 95

e-mail : lanive.siege@lanive.fr

Site internet : www.lanive.fr



Date de création : 1948

PDG : Jean Robert

Activité : Conduits de fumée, éléments de structure bâtiment, traitement des eaux

**Réalisez vos toitures-terrasses avec
le plancher alvéolé en béton armé ALIDAL !**

Sur le chantier du collège de Marcheprime (33), 4 300 m² d'Alidal ont été utilisés en toitures-terrasses avec la pose des dalles deux par deux. Record battu : camion de 100 m² déchargé et dalles posées en 50 minutes. Portées maxi : 7,90 m



DALLE ALIDAL



ALIDAL EN TOITURE-TERRASSE (COLL. MARCHEPRIME 33)

Primagaz

Pierre Guerbé

RESPONSABLE PRESCRIPTEURS NATIONAUX

Tél. : 01 58 61 52 06

Fax : 01 58 61 52 16

e-mail : pgerbe@primagaz.fr



Date de création : 1938

PDG : Christian Hunault

Activité : Distributeur des gaz de pétrole liquéfiés (GPL) combustible et carburant et opérateur de gaz propane en réseau

"Le gaz propane Primagaz : à chacun sa solution"

Grâce au gaz propane Primagaz, les clients bénéficient d'une énergie multi-usages (cuisson, eau chaude sanitaire et chauffage) qui valorise vos projets de construction ou rénovation.

Pour répondre aux attentes des particuliers et des professionnels, Primagaz propose une large gamme d'offres des plus traditionnelles (Primaclassique) aux plus innovantes.

Avec Primaconfort, le client bénéficie d'un compteur qui lui permet de payer uniquement le gaz qu'il consomme.

Avec Primacompteur, un ensemble de maisons individuelles ou un habitat collectif est alimenté par une citerne unique : 2 à 4 compteurs permettront une facturation individuelle par point d'utilisation.



PRIMACONFORT AVEC CITERNE ENTERRÉE

Avec Primalotissement, Primagaz devient opérateur de gaz en réseau et alimente une multitude de clients.

Enfin, Primagaz est le 1er distributeur de gaz propane à s'inscrire dans le débat politique sur les énergies renouvelables et à proposer une solution bi-énergie gaz propane + solaire (Primasoleil).

↳ Sunlux Éclairage

Loïc Nury
DIRECTEUR COMMERCIAL
Tél. : 06 85 53 18 93

Thierry Ribiere
RESPONSABLE ENSEIGNE COMMERCIALE
Port. : 06 76 72 03 56
E-mail : sunlux.eclairage@sunlux.fr

SUNLUX
ECLAIRAGE

Date de création : 1985
PDG : Frédéric Larivaille
Activité : Éclairages architecturaux
tertiaires et industriels

20 ans d'expérience dans la conception d'éclairages innovants

Notre maîtrise de la nouvelle technologie du tube fluorescent T5 nous a permis de réaliser des chantiers de prestige comme les tours Cœur Défense à Paris où nous avons fourni près de 40 000 appareils d'éclairage.

Nous avons souhaité faire bénéficier l'ensemble de nos clients de cette technologie. Nous avons donc développé et proposé à nos clients de la grande distribution (Go Sport, Intersport, Casino...) une gaine d'éclairage T5 avec réflecteur en aluminium (Gaine NET®).

Celle-ci a été facilement adoptée par ces grandes enseignes qui ont constaté les économies d'énergie générées (de l'ordre de 20 %) et réalisé un retour sur investissement rapide.

Toutefois, pour ces grandes surfaces commerciales, le coût d'investissement plus important



TOURS CŒUR DÉFENSE, PARIS



GAINÉ NET



GAINÉ JET

dans les produits T5 constituait un léger frein dans le développement de la technologie.

En conséquence, nous avons développé et proposé une nouvelle gaine, simplifiée en design et en fabrication, équipée ou non d'un réflecteur blanc, qui nous a permis de positionner la technologie T5 à un niveau de prix tout à fait compétitif (Gaine JET®).

↳ Terreal

Philippe Antolin
INGÉNIEUR D'AFFAIRES

Port. : 06 07 02 41 75
E-mail : philippe.antolin@terreal.com

COUVERTURES ET PISÉS
TERREAL
TERRE CUITE

Date de création : 2000
PDG : Hervé Gastinel
Activité : Matériaux de construction
en terre cuite

Terre cuite et correction acoustique

Performances acoustiques, qualités esthétiques, pourquoi choisir ?

Les solutions de façades terre cuite **TERREAL** permettent une excellente correction acoustique, tout en laissant libre cours à votre créativité. Terreal vous propose une large gamme de produits absorbants qui répondent aux exigences de la réglementation pour le résidentiel, le tertiaire, l'industrie, l'enseignement...

SUITE HÔTEL PORTE DE LA CHAPELLE, PARIS, FRANCE
ARCHITECTE : DI FIORE
PHOTOGRAPHE : KAMEL KHALFI



↳ Weber & Broutin

Jean-Pierre Deleuze
RESPONSABLE DE LA PRESCRIPTION
NATIONALE

Tél. : 06 80 34 93 30
E-mail : jean-pierre.deleuze@weber-broutin.fr

weber
broutin

Date de création : début 20^e siècle
PDG : Louis Moynard
Activité : mortiers industriels, enduits
de façade, colle carrelage, ragréage
murs et sols et procédés techniques
spécifiques.

Sujet "procédé terranova print"

Les procédés listel façade et terranova print s'inscrivent dans une nouvelle démarche de valorisation et de redécouverte de la façade comme support d'expression décorative.

Avec terranova print, WEBER-BROUTIN donne aux prescripteurs de nouveaux outils pour créer et inventer ces éléments décoratifs dont l'originalité et l'esthétique n'ont que la limite de la créativité.

Au show room basé à côté d'Orléans un espace scénique reconstituant des rues et placettes met en situation plus de 35 façades sur plus de 700 m².



KAUFMAN & BROAD, THIAIS, ARCHITECTE IMHOTEP.

La climatisation Daikin a plus d'une tour dans son sac !

Climatisation et traitement de l'air de la Tour de l'Horloge. Gare de Lyon, Paris.

Préserver un décor classé – notamment la célèbre fresque du restaurant le Train Bleu – et répondre à des contraintes de place très fortes, tout en apportant une solution efficace n'est jamais chose facile.

Daikin s'est rapidement imposé en offrant la solution la mieux adaptée pour la climatisation et le traitement de l'air des 3 étages de bureaux situés dans la tour.

Pour s'inscrire dans des espaces exigus et difficiles d'accès, Daikin a mixé 2 technologies, eau glacée et détente directe. Les unités extérieures retenues pour ce projet se logent dans seulement 77 cm de profondeur, 93 cm de large et 160 cm de haut ! Ce système autorise jusqu'à 50 m de dénivelés et 120 m entre l'unité intérieure et l'unité extérieure.

Au final, l'alimentation en chaud et en froid du bâtiment contribue désormais à sa qualité et à son confort.

La climatisation Daikin, une solution sur-mesure pour chacun de vos projets.

Fiche technique

- Groupe de production d'eau glacée, système VRV : Daikin.
- Fluides frigorigènes : R-410 A, R-407 C.
- Nombre d'unités intérieures : 100 dont 67 cassettes encastrables (facilement adaptables aux dalles de plafond suspendues) et 33 consoles.
- Nombre d'unités extérieures : 9 systèmes VRV II Inverter installés dans un local technique.
- Total de la puissance installée : 350 kW frigorifiques.



Val de Loire : diversité et modernité

Jean-Pierre Sueur, sénateur



Passion Architecture : *La vallée de la Loire est maintenant classée au Patrimoine Mondial par l'UNESCO. Pensez-vous que ce classement puisse être le vecteur de l'architecture dans la région sans tomber dans un régionalisme maniéré ? Et si oui, comment promouvoir une architecture de qualité ?*

Jean-Pierre Sueur : Le classement de la Vallée de la Loire dans le Patrimoine Mondial est incontestablement un grand atout pour notre région. Le Val de Loire et le patrimoine exceptionnel que constituent les châteaux de la Loire sont connus dans le monde entier. Je pense depuis longtemps que la première conséquence que devrait en tirer la région Centre, ce serait de modifier son nom pour que celui-ci fasse désormais référence au Val de Loire ou à la Loire. Comme on le constate souvent, le patronyme

“Centre” ne correspond pas pour nos concitoyens à un territoire très précis, alors que tout le monde connaît en France, et bien au-delà, le Val de Loire et les châteaux de la Loire. Il faut promouvoir dans ce Val de Loire – comme partout, d’ailleurs – une architecture de qualité. Cette architecture de qualité est “appelée” en quelque sorte par le très riche patrimoine naturel et monumental qui est le nôtre. J’emploie à dessein ces deux adjectifs conjointement. On oppose trop souvent aujourd’hui l’œuvre des hommes à l’équilibre ou aux harmonies de la nature, comme si dès que l’homme “agit”, construit un bâtiment, une route, un pont, un ouvrage d’art, cela devait inéluctablement se traduire par une détérioration de la beauté de la nature. Or, il n’y a là aucune fatalité, comme le démontre le Val de Loire où les châteaux ont un rapport évident avec le fleuve, les rivières, les vals, les forêts, etc. Je dis souvent que ce fut un acte génial que de construire la basilique de Saint-Benoît-sur-Loire à l’endroit exact, sur la courbe précise de la Loire, où elle se trouve. Le paysage de Saint-Benoît est indissociablement patrimoine naturel et historique, nature et culture.



Maintenance lourde du Lycée Grandmont (amélioration du clos, du couvert et travaux de sécurité) . Tours : détail de la façade sud du bâtiment restaurant scolaire.

Architectes : Boille & associés

Il est peu de lieux où l’on mesure autant que dans le Val de Loire que l’inscription de l’architecture dans la nature peut être œuvre d’art.

P. A. : *Votre région présente la particularité d’avoir plusieurs pôles urbains importants reliés par la Loire, d’avoir le nord de sa région très attiré par la région parisienne et d’avoir un grand sud rural et dépeuplé. Comment cette région peut-elle se développer harmonieusement et développer des activités où l’architecture sera un vecteur de développement ?*

J.-P. S. : Vous avez raison : notre région est très diverse. Elle rassemble une grande variété de terroirs, de paysages, d’espaces urbains. C’est pourquoi une réelle solidarité est indispensable entre les territoires de la région : je pense en particulier à certains secteurs durement touchés par des crises industrielles ainsi qu’à des espaces ruraux qui ont perdu une part de leur activité. Il m’apparaît, en outre, important que notre région trouve son unité autour de projets forts, mobilisateurs, qui sont d’autant plus nécessaires qu’il faut créer des emplois et, pour cela, jouer la carte du développement économique. La solidarité entre les territoires et le développement économique sont, d’ailleurs, les priorités du conseil régional et de son président, Michel Sapin. Pour en



Construction du Siège social de la communauté d’agglomération Tours Plus dans le Business Pôle, quartier des Deux Lions, Tours (37) : façade de l’immeuble.

Architectes : Boille & associés



Restructuration du collège de Neuville aux Bois (45). Architectes : Cabinet l'Heudé



P. A. : *Votre région fourmille de trésors d'architecture et de paysage, elle compte de très nombreux sites et bâtiments classés. Pensez-vous qu'il est possible de promouvoir l'architecture contemporaine dans un contexte culturel plutôt traditionnel, et comment développer l'appétit du public pour l'architecture ?*

J.-P. S. : Il faut d'autant plus promouvoir l'architecture contemporaine que l'histoire nous a laissé des témoignages très forts de l'architecture des siècles passés – mais qui, à leur époque, étaient de “l'architecture contemporaine”. J'ai horreur des architectures qui se proposent de “singer” celles du passé. Les arcades de la rue Royale d'Orléans avaient tout leur sens et toute leur beauté au XVIII^e siècle. Ce fut une erreur de se contenter, dans la seconde moitié du XX^e siècle, de copier cette architecture et de se satisfaire d'un “néo-classique” très plat pour les bâtiments qui entourent la cathédrale. C'est pourquoi, j'ai été très attaché durant la période où j'ai été maire d'Orléans à donner toute sa place à l'architecture contemporaine. Je ne le regrette pas. Je pourrais prendre une dizaine d'exemples, peut-être davantage. Mais pour n'en prendre qu'un seul, je pense que le Pont de l'Europe, dû à Santiago Calatrava, est l'un des premiers “monuments historiques” du XXI^e siècle. Au début, il a surpris. Très vite, il a conquis par la force et la beauté de ses lignes. Nous n'avons pas à nous excuser de faire de l'architecture contemporaine. Ce qui serait grave, ce serait de refuser, en fonction de je ne sais quels préjugés, de donner toute sa place à la création architecturale d'aujourd'hui. C'est d'ailleurs pourquoi je tiens à “Archilab”,

rencontre d'équipes d'architectes du monde entier qui se tient régulièrement à Orléans. Cette manifestation donne lieu à des débats, des controverses... Tant mieux ! Rien n'est pire que de se complaire dans le conformisme ! Je crois tout à fait à la nécessité de larges débats publics sur l'architecture contemporaine. J'ajoute qu'il serait extrêmement souhaitable qu'il y ait à l'école, au collège ou au lycée une sensibilisation et une éducation à l'architecture.

P. A. : *Pensez-vous que la concurrence sur le prix de la maîtrise d'œuvre soit de nature à créer les conditions de création d'un cadre de vie de qualité ?*

Comment pouvez-vous nous aider à convaincre les maîtres d'ouvrage que l'appel d'offres en matière de maîtrise d'œuvre est une procédure inadéquate et que le “concours d'architecture” ou la “procédure négociée” sont mieux adaptés en vue de créer les conditions d'un partenariat de longue durée entre un maître d'ouvrage et son architecte ?

J.-P. S. : Je suis profondément attaché à la procédure des “concours d'architecture”. Je crois, en tout cas, que, quelle que soit la procédure mise en œuvre, le choix de l'architecte doit être isolé et distinct des autres choix. Il faut absolument respecter l'acte singulier que constitue la création architecturale, qui ne doit en aucun cas être subordonné à d'autres choix. C'est pourquoi je me suis tant battu – aux côtés de l'UNSFA – contre les PPP et pour les procédures garantissant l'accès le plus large possible de l'ensemble des architectes à la commande publique. ■

revenir au Val de Loire, je pense depuis longtemps que les trois pôles urbains qu'il compte dans notre région, Orléans, Blois et Tours, doivent jouer la carte de l'unité et de la complémentarité. Dans le contexte européen qui est le nôtre, les guerres de clochers – ou de tours de cathédrales ! – sont devenues désuètes. Il faut présenter le Val de Loire, d'Orléans à Tours, comme une technopole d'un million d'habitants. Le Val de Loire – haut lieu de culture et de patrimoine – doit devenir le val de la science et des nouvelles technologies. Il ne faut pas avoir peur d'aller de l'avant, de développer la recherche, d'accueillir des chercheurs du monde entier dans cet espace remarquable. Qui ne voit que de telles perspectives de développement offrirait de nouvelles opportunités pour les architectes ?



Construction d'un complexe sportif, Orléans la Source (45). Architectes : Vaconsin et Gailledrat



Salles de restauration pour le Grand Hall, Tours (37) : vue intérieure. Architecte : Bertrand Penneron

L'Europe et les services¹ : "stoppons Bolkestein"

Lettre ouverte aux parlementaires

Madame, Monsieur,
Vous avez l'ambition de construire une Europe fondée sur le partage de valeurs essentielles, sans que cela n'entraîne de régression dans les pays qui ont porté ces valeurs à un niveau élevé.

Les architectes français comptent sur votre vigilance et votre pugnacité pour éviter que cette construction ne se fasse :

- contre l'intérêt des États qui ont fait le plus d'effort pour le développement harmonieux et durable des espaces urbains et naturels, et pour la conservation et l'enrichissement de leur patrimoine culturel et architectural,
- contre l'intérêt des consommateurs dont l'information et la protection pourraient être réduites par l'alignement sur les règles des pays les moins exigeants,
- contre l'intérêt des salariés par le risque de dumping social,
- contre l'intérêt des professionnels si les dispositifs européens encourageaient les distorsions de concurrence.

Les citoyens européens ont pris conscience des risques que font courir à la planète les bateaux naviguant sous "PAVILLONS DE COMPLAISANCE"².

Dans une Europe de 25 pays dont les législations sont encore largement divergentes dans d'innombrables domaines, le "principe du pays d'origine", dispositif central du projet de directive "services" dans le marché intérieur, aboutirait, s'il était maintenu, à créer des "pavillons de complaisance" pour toutes les activités de services ! En effet, selon le "principe du pays d'origine"

de ce projet de directive, il serait possible à tout professionnel :

- ayant suivi une formation dans les pays où elle est la plus faible (parfois la plus courte),
- ayant installé le siège de son activité dans l'un ou l'autre des 25 pays :
 - où la profession peut être exercée sans aucune exigence de capacité (ou avec le minimum d'exigence et de contrôle),
 - où les garanties exigées des professionnels sont les plus légères (voire sans aucune garantie requise), souvent même sans obligation d'assurance,

aller vendre librement ses services dans les 24 autres pays, même dans les pays plus soucieux de l'intérêt bien compris des consommateurs et de la collectivité, et avatar supplémentaire, avec pour juridiction d'appel en cas d'insatisfaction du client, les tribunaux du pays d'origine (démarche impossible pour les citoyens de la France d'en bas) !

Ce principe va à l'encontre des objectifs de progrès de notre pays alors que la "société" est enfin soucieuse de son avenir à long terme (développement durable), alors que les consommateurs sont de plus en plus exigeants en terme de qualité et de sécurité, et alors que parallèlement, la complexité des services ne cesse de s'accroître. C'est pourquoi la plupart des activités demandent des savoirs toujours plus importants : c'est donc vers une élévation des compétences et vers un contrôle plus précis des services rendus qu'il faut aller. Quelques idéologues de l'Europe des marchands font le chemin inverse et proposent de "NIVELER PAR LE BAS".

On peut même être choqué que les auteurs de ce projet de directive n'aient aucune ambition d'élévation "qualitative" des services mais affichent au contraire un simple objectif commercial même s'il est exprimé en termes flamboyants autant que prétentieux : "créer l'économie de la connaissance la plus compétitive et dynamique du monde"³.

Nul doute n'est pourtant permis, le principe du pays d'origine :

- qui légitime les distorsions de concurrence,
- et qui nivelle par le bas : - les formations et les compétences requises, - le niveau des prestations et des garanties,

conduira à un "MARCHÉ DE LA CONNAISSANCE AU RABAIS".

L'harmonisation des législations doit se faire progressivement, mais présentement, la concurrence entre les États (la prime au plus laxiste) est inacceptable ; les consommateurs en seraient d'ailleurs les premières victimes⁴.

Les architectes français sont convaincus que vous ne sauriez valider pareille régression et que l'adoption d'une Constitution européenne vous donnera le pouvoir politique de rejeter ou de corriger drastiquement ce projet de directive. ■



Gilbert Ramus,
Président de la Commission
juridique de l'UNSFA

[1] Le texte contesté est le projet de directive européenne relative aux services dans le marché intérieur, dite directive BOLKESTEIN.

Voir sur le site ARCHILINK l'argumentation de l'UNSFA concernant les conséquences néfastes de l'application d'une telle directive sur les conditions de création du cadre de vie et la qualité architecturale.

[2] Certains armateurs "s'installent" dans le pays qui est le moins contraignant réglementairement et le moins exigeant dans tous les domaines social, fiscal, environnemental, sécuritaire, etc.

[3] Nous n'hésitons pas à écrire que cet objectif est un leurre destiné à bercer d'illusion le lecteur peu attentif quant aux conséquences désastreuses de la mise en œuvre du principe du pays d'origine.

[4] La difficulté du consommateur est d'évaluer le rapport "qualité/prix" des offres de nombreux prestataires : mais aujourd'hui, il sait que les professionnels sont soumis aux mêmes règles d'exercice, de qualification et de garanties fixées par le pays d'accueil et dont le respect est contrôlé par les tribunaux de ce pays. Les Commissaires européens font fausse route en écri-

vant que le consommateur n'a pas assez d'offres et qu'il fera un meilleur choix entre cent offres dont la qualité sera quadruplement impossible à évaluer :
- "invisibilité" des différences de qualification et de compétence des prestataires,

- règles d'exercice et contenus des prestations divergents mais impossibles à comparer,
- garanties et conditions d'assurance indéchiffrables,
- sécurité juridique assurée par les pays d'origine appliquant des législations différentes rédigées dans d'autres langues et donc illisibles par les consommateurs lésés !

Développement durable et HQE, contribution au débat

Le jeu des acteurs :

Si le succès de la démarche HQE est une réelle volonté de l'Association HQE®, il nous faut tout faire pour empêcher la constitution d'une caste de spécialistes de la HQE. Pour ce faire, il faut développer et suivre rapidement des modules de formation pour imprégner tous les acteurs, afin que chacun dans son domaine (acoustique, structure, thermique, VRD, économie...) pense HQE. Il est indéniable que ce sont des thermiciens qui se sont positionnés le plus rapidement sur ce créneau. Certains d'entre eux ont élaboré cette démarche qui dépasse largement la sphère de l'ingénierie thermique. La démarche HQE est un système de management de projet dans lequel tous les acteurs sont harmonisés pour agir dans le sens défini par le maître d'ouvrage qui décide sans aucune obligation (c'est la différence avec une réglementation) de s'y engager. Les membres de l'association HQE® sont nombreux à penser que le seul acteur capable de mener cette tâche de management de projet est l'architecte car, concepteur, il est le mieux placé pour garantir la vision synthétique de l'ensemble du processus de construction.

Les architectes, au sein de la communauté des acteurs, doivent jouer un rôle particulier du fait de :

- leur formation pluridisciplinaire,
 - leur approche globale du projet,
 - leur position de par la loi sur l'Architecture.
- C'est aujourd'hui une opinion partagée par l'Association HQE®.

Les BET ont leur part dans la démarche HQE car ils ont l'expertise de leur domaine, cependant nos décisions auront une incidence dans les autres disciplines qui leur échappent.

Par contre, les BET sont des ressources pour nous, concepteurs ; leurs avis éclairés "HQE" nous permettent de donner toute sa cohérence à la démarche dans le déroulement du projet.

La réponse à une valeur d'indice de lumière

du jour est d'abord architecturale avant d'être mesurée ou évaluée par l'ingénieur. L'adaptation au site est qualitative, non calculable mais doit être évaluable. La gestion des eaux de pluie sur une parcelle est d'abord architecturale et non technique. Les cibles santé sont de notre domaine quant aux objectifs concernant la ventilation, les choix des matériaux, la facilité d'entretien des locaux, la gestion des déchets etc.

Dès que nous commençons à penser selon la démarche HQE, nous nous rendons compte que nous le faisons naturellement, mais sans système cohérent. L'apport notable de la démarche par ce concept de processus d'amélioration continue est le fondement d'un management moderne et se retrouve dans les normes environnementales ISO 9001 et 14001. Il conduit à piloter par l'aval, par les résultats à l'aide d'outils que sont les référentiels et les indicateurs et de leur évaluation attestée par une tierce partie.

Grâce à la démarche HQE, le positionnement de l'architecte est revalorisé et nous nous devons de tout mettre en œuvre pour que la profession prenne ce train. Notre "bon sens critique" ne doit pas nous amener à résister par principe aux initiatives développées pour certifier par tierce partie que la démarche suivie est fidèle aux principes et peut être prouvée, cela ne peut que nous fragiliser.

HQE et sphère sociale :

Ne laissons pas planer l'ombre d'un doute sur le sujet, ce n'est pas la "HQE" qui va résoudre les problèmes sociaux des banlieues qui sont économiques, politiques et non architecturaux. C'est davantage dans le terreau des quelques visionnaires de l'architecture bio-climatique subversive parce qu'alternative que la démarche HQE s'est développée : 30 ans pour apparaître politiquement correcte, cela est un bel âge pour être respectable.

La société a toujours mis du temps à s'adapter aux idées nouvelles qu'elle a toujours considérées comme subversives

mais elle les assimile quand même. Ce n'est pas pour autant que l'on doit aujourd'hui s'en défier, ce serait une erreur politique majeure, c'est le sens de l'Histoire.

Que les architectes prennent leur responsabilité face à l'enjeu planétaire du développement durable n'est pas une opportunité mais une obligation déontologique, éthique et citoyenne.

Aménité et HQE :

La démarche HQE est amène par nature car un des fondements non exprimé est humaniste, l'Homme est central. Chaque opération, programme, projet, site et acteur sont différents, ce qui implique un système adapté d'organisation et de management. La démarche HQE est en effet diverse, particulière et toujours unique : "penser durablement et agir localement".

Conclusion :

Il nous faut être à l'initiative, donner le contenu le plus pertinent possible, prendre les rennes en main pour conduire les projets, créer les entités professionnelles qui pourront répondre aux besoins attendus des maîtres d'ouvrage, créer les réseaux de compétences et de capitalisation des connaissances de la profession pour être reconnus et désirés.

Ayons de l'ambition, soyons actifs plutôt que d'attendre une évolution lente des réglementations que nous subissons. Prenons la décision d'investir pour prendre quelques longueurs d'avance.

Si nous nous opposons à telle ou telle certification, si nous nous mettons en retrait de ce mouvement, la maîtrise d'ouvrage se tournera vers d'autres acteurs qui nous imposeront leur vision. Nous n'aurons plus alors l'occasion de nous poser la question, car nous n'existerons plus sur ce terrain et l'aurons laissé à des plus malins...

Soyons les artisans du développement du capital social, de ce qui relie et crée des liens pour faciliter la coopération au sein du corps social. ■

Gérard Senior

Convention collective : service "après-vente"

Avis aux architectes qui se plaignent, paraît-il, à l'Ordre des architectes d'être mal ou pas renseignés par l'UNSFA.

L'UNSFA précise que :

- 1) elle répond à tous "gratuitement" (sauf cas complexe qui engendre des recherches spécifiques) ;
- 2) elle répond en priorité aux architectes syndiqués car c'est grâce à leur cotisation qu'elle a pu mettre en place un service animé par Patrick Julien, juriste salarié (sans oublier le bénévolat d'Alain Masson, vice-président de l'UNSFA, et de son équipe, chargés des questions sociales) ;
- 3) elle suggère à l'Ordre de répondre aux architectes qui se plaignent "adressez-vous à votre syndicat, si vous n'êtes pas syndiqués, syndiquez-vous, ils auront ainsi les moyens de mieux vous servir" ;
- 4) elle fait au mieux avec les moyens que les syndiqués lui accordent.

François Pélegrin, Président de l'UNSFA

Vos contacts en régions :



REPRÉSENTANTS UNSFA AUX COMMISSIONS PARITAIRES RÉGIONALES 2005

- **Alsace** : Klein Philippe
klein.architecte@wanadoo.fr
- **Aquitaine** : Pichet François
architectes.gpa@wanadoo.fr
- **Auvergne** : Cornte-Vernay Aimé
archi3a@wanadoo.fr
- **Bourgogne** : Brandon François
f.brandon@archilink.com
- **Bretagne** : Debulois François
dgd.archi@wanadoo.fr
- **Centre** : L'Heude Daniel
lheude.et.lheude@wanadoo.fr
- **Champagne-Ardenne** : Leconte Francis
5, rue du Général De Gaulle
52300 Thonnance- Les-Joinvilles
- **Franche-Comté** : Frachon Alain
alain.frachon@soder.fr
- **Île-de-France** : Daguise-Demany
Christine daarchi@club-internet.fr
- **Languedoc Roussillon** : Morel Pierre
65, avenue Jean Jaurès
30900 Nîmes
- **Limousin** : Pestre René
enepestre@atelier-4.fr
- **Lorraine** : Valduga Gérard
valduga@archilink.com
- **Midi-Pyrénées** : Charles-Couderc Catherine
c.charles.couderc@wanadoo.fr
- **Nord Pas-de-Calais** : Dedryver François
f.dedryver@archilink.com
- **Normandie** : Carpentier Yves
AACD@wanadoo.fr
- **Pays de Loire** : Tigeot Patrick
p.tigeot@archilink.com
- **Picardie** : Piel Alain-Marc
alain.piel@arval-archi.fr
- **Poitou-Charentes** : Audinet Hervé
audinet.gacel@gbusiness.fr
- **Rhône-Alpes** : Bonnerue Marie (secrétariat CPR)
sar69@wanadoo.fr
- **PACA** : Gachon Céline (secrétariat CPR)
sa13@wanadoo.fr

Les représentants UNSFA
aux commissions paritaires
nationales sont à votre écoute



H. Chambon



C. Brandon



O. Baumgartner



G. Sénior

Zoom sur les 35 heures

Depuis leur entrée en vigueur, les lois "Aubry", qui reposent sur une réduction du temps légal de travail de 39 à 35 heures, ont fait l'objet de vives polémiques. Une période transitoire allant du 6 janvier 2004 au 1^{er} janvier 2006 a été prévue par les partenaires sociaux de notre branche, afin de permettre aux entreprises concernées de s'adapter aux conséquences de la nouvelle durée légale et a fait l'état de différences d'interprétation du texte de la Convention Collective des Entreprises d'architecture mettant en danger le dialogue social.

À quelques mois de l'expiration de la **période transitoire**, le problème délicat des 35 heures dans les agences ressurgit suite à l'adoption en deuxième lecture, le 22 mars 2005, par l'Assemblée nationale de la proposition de loi portant réforme de l'organisation du temps de travail dans les entreprises.

Si certains ont vu avec l'aménagement du temps de travail le moyen de profiter davantage de leur temps libre, il est apparu que la réduction du temps de travail ne pouvait pas forcément s'accompagner des embauches nécessaires dans les agences pour maintenir la productivité, et qu'elle était souvent une source de délocalisation.

Dans le cadre du suivi annuel de l'aménagement du temps de travail, l'UNSAFA proposera à la Commission Paritaire Nationale de la Négociation Collective, après avoir étudié l'impact de l'aménagement du temps de travail sur l'évolution de l'emploi dans les entreprises d'architecture, d'ouvrir de nouvelles négociations en vue d'un aménagement des dispositions de la convention collective.

Principaux assouplissements prévus par la loi :

- **Liberté laissée aux entreprises de conclure des accords dérogatoires aux accords de branche.** Cette possibilité, déjà annoncée par les assouplissements Fillon, de faire travailler les salariés au-delà du contingent **conventionnel sous réserve**

d'un accord d'entreprise est confirmée et est jugée la plus novatrice de cette proposition de loi.

Néanmoins, le passage aux 35 heures s'est fait sans baisse des salaires et il faudra encore les augmenter pour remonter vers les 39 heures (ou autres) ou les maintenir dans les entreprises d'architecture.

- **Contingent d'heures supplémentaires à la hausse.** Le décret relevant le contingent légal des heures supplémentaires à 220 heures annuelles par salarié a été publié. Cela va permettre à nos entreprises de voir leur contingent passer de 150 heures en 2005 à **176 heures en 2006**. Le contingent de 220 heures n'étant pas applicable en présence d'une disposition conventionnelle fixant un contingent différent (80 % du contingent légal dans notre cas).

- **Prorogation sans incidence pour les entreprises d'architecture de la majoration de 10 % des heures supplémentaires accordée aux PME.** Le taux de rémunération des 4 premières heures supplémentaires effectuées dans les entreprises de moins de 20 salariés restera à 10 % jusqu'à fin 2008 (contre fin 2005). Cette mesure ne concerne pas les entreprises d'architecture qui doivent verser une majoration de 25 % dès la 36^e heure en application de l'article VII.2.4.4 b) de la CCN.

• Rachat direct de jours RTT

La proposition de loi rend en effet possible le rachat direct des RTT, sous réserve d'être autorisé par un accord qui doit fixer une majoration financière.

Dans les entreprises de vingt salariés au plus, l'accord d'entreprise visé à l'article L.227-1 du Code du travail peut être conclu, en l'absence de délégué syndical ou de délégué du personnel désigné comme délégué syndical, par un salarié expressément mandaté par une organisation syndicale reconnue représentative, sur le plan national.

L'accord doit être approuvé par les salariés à la majorité des suffrages exprimés et communiqué à la Direction Départementale de l'emploi.

Conclusion

Notre Convention Collective Nationale est fondée sur une optimisation des conditions de travail, une valorisation et un renforcement des compétences afin de faciliter l'amélioration permanente des entreprises et de les doter des capacités indispensables pour leur assurer pertinence et compétitivité. Tout en réaffirmant son attachement à ce principe, l'UNSAFA invite les entreprises d'architecture à se saisir des nouvelles possibilités qui leur sont offertes, en fonction de leurs besoins.

Son service juridique est à la disposition de tous les architectes pour les informer. ■



E. Sutter

Ph. Delequeuche

Ph. Caubel

J. Barbaro

S. Berberian

P. Bouron

P. Sarrazin

A. Masson

F. Pichet

P. Julien

Savoir classer ses salariés

L'utilisation de la grille à critères classant, établie en vue d'appréhender, par le dialogue social, tant les évolutions techniques et technologiques que la responsabilité et la participation des salariés à la réalisation d'objectifs communs, a pu susciter des tensions sociales dans certaines entreprises.

Afin d'explicitier les quatre critères retenus pour positionner le salarié dans cette grille : contenu de l'activité, autonomie ou initiative dont dispose le salarié, technicité et diplôme, formation ou expérience, les partenaires sociaux avaient établi d'un commun accord un guide d'utilisation à l'intention des employeurs et des salariés.

Ce guide comporte des commentaires, ainsi que des recommandations, relatifs au Chapitre V de la CCN intitulé : "Classification professionnelles et rémunérations".

Une grille de synthèse (suggestion de l'UNSA), figure également dans la fiche n°V. Elle est une traduction d'ensemble qui ne figure pas dans le guide de classification.

Principaux motifs de confusions :

- **La notification du coefficient aux salariés**
Comme il l'est indiqué dans le guide, la nouvelle classification issue de la CCN ne donne pas lieu à la signature d'un avenant au contrat, mais à une lettre de notification de l'employeur.
Cette formalité prévue jusqu'en mai 2004 ne consiste pas en une renégociation du contrat de travail. L'employeur après avoir suivi la procédure d'entretien appropriée doit seulement adresser à son salarié un courrier lui notifiant son coefficient, son niveau et sa position.
- **L'équivalent de la prime d'ancienneté**
Les salariés n'ayant pas encore acquis de droits à la date du 17 mai 2004 ne pourront

plus bénéficier d'une prime d'ancienneté. Les primes d'ancienneté acquises doivent se transformer en points venant s'ajouter au coefficient de qualification. Il ne s'agit pas là d'une réduction des avantages acquis par les salariés.

- **La définition des architectes salariés "en titre"**
Le titre d'architecte, tel qu'il est défini dans la loi sur l'architecture de 1977 (art.9) doit faire l'objet d'un accord entre l'employeur et le salarié pour être utilisé par l'entreprise.
À défaut d'un tel accord de son employeur, le salarié titulaire d'un diplôme en architecture inscrit volontairement à l'Ordre ne peut se prévaloir du titre d'architecte dans le cadre de son contrat de travail. ■

Illustration extraite du guide de classification

NIV	POS	Contenu/Activité	Autonomie/Initiative	Technicité	Formation et / ou expérience	Échelle de notation	COEF
I	1	Position d'accueil 215				200 210	200
	2	Travaux élémentaires à partir de directives précises	Travaux effectués sous contrôle permanent	Pas de connaissances particulières, simple adaptation au cadre de travail, notions de base acquises par formation et/ou expérience	Diplôme de niveau V de l'E.N. Formation générale technologique ou professionnelle. Expérience acquise à la position précédente	220 235	220
	3	Travaux simples à partir de directives précises	Travaux effectués sous contrôle régulier	Notions de base acquises par formation et/ou expérience	Diplôme de niveau IVb-IVc de l'E.N. Formation générale technologique ou professionnelle. Expérience acquise à la position précédente	240 250 230	240
				Moyenne = (215+250+220+235) : 4 = 230			
II	1	Travaux courants de la fonction selon des directives précises,	Travaux exécutés sous contrôle fréquent. Responsabilité de leur exécution dans cette limite Initiatives élémentaires	Connaissance des techniques de base acquises par formation et/ou expérience	Diplôme de niveau IVa de l'E.N. Formation générale technologique ou professionnelle. Expérience acquise à la position précédente	270 280 290	270
	2	Travaux courants de la fonction selon des directives générales	Travaux exécutés sous contrôle ponctuel. Responsabilité de leur exécution dans cette limite. Initiatives limitées	Maîtrise technique des moyens acquise par formation et/ou expérience.	Diplôme de niveau III de l'E.N. Formation générale technologique ou professionnelle. Expérience acquise à la position précédente	300 310	300
III		Travaux de la spécialité réalisés ou organisés à partir de directives générales, 330	Travaux réalisés et organisés sous contrôle de bonne fin Responsabilité de leur exécution dans cette limite. Initiatives réduites	Maîtrise technique du travail acquise par formation et/ou expérience	Diplôme de niveau III ou II de l'E.N. Formation générale technologique ou professionnelle. Expérience acquise à la position précédente	320 330 340 350 360	320
					Moyenne = (330+290+280+370) : 4 = 317,5 arrondi 320		

Valeurs du point en 2005

REGION	Base 39H Non proratisée	VP 35 H Proratisée	DATE DE SIGNATURE
ALSACE		EN ATTENTE	
AQUITAINE	6,22		14/03/05
AUVERGNE		EN ATTENTE	
BOURGOGNE	6,06	6,06 x (35/36)	10/01/05
BRETAGNE		EN ATTENTE	
CENTRE		EN ATTENTE	
CHAMPAGNE ARDENNE	6,15	5,98	10/03/05
CORSE		EN ATTENTE	
FRANCHE COMTE		EN ATTENTE	
ILE DE FRANCE Zone 1 (75,92,93,94) Zone 2 (77,78,91,95)	6,62 6,5	6,44 6,32	20/01/05
LANGUEDOC ROUSSILLON	6,04	6,04 x (35/36)	25/01/05
LIMOUSIN		EN ATTENTE	
LORRAINE	6,22	6,05	4/03/05
MIDI PYRENEES		EN ATTENTE	
NORD PAS DE CALAIS		EN ATTENTE	
BASSE NORMANDIE		EN ATTENTE	
HAUTE NORMANDIE	6,27	6,09	15/02/05
PAYS DE LOIRE		EN ATTENTE	
PICARDIE: (02,80) (60)	6,24 6,05	6,07 5,88	19/01/05
POITOU CHARENTES		EN ATTENTE	
RHONES ALPES (01,73,74,69,38) (42,07,26)	6,23 6,13	6,06 5,96	25/01/05
PACA	6,22	6,22 x (35/36)	18/02/05

Politiques salariales

Revalorisation des salaires

Les valeurs de "points" sont négociées annuellement, région par région, afin de préserver le pouvoir d'achat des salariés. Applicables au 1^{er} janvier, elles permettent de déterminer les salaires planchers obtenus par la multiplication du point par le coefficient hiérarchique. Les rémunérations supérieures au salaire plancher étant libres et d'usage, si la grille de classification a été bien interprétée. Lors des accords de salaire 2004, des différences d'interprétation de l'article VII-4-1 de la CNN sont apparus entre l'UNSFA et ses partenaires sociaux. Malgré la procédure d'opposition engagée par l'UNSFA, le Ministère du travail a néanmoins validé en 2005 les 8 accords de salaire de ce type,

sans trancher le fond du problème. Avec pour conséquence de passer au cours de la période transitoire d'une valeur du point pour 39 heures à une Valeur du Point pour 35h sans modération de salaires. En dépit des difficultés rencontrées, les syndicats départementaux constituant notre Union, soucieux d'une application consensuelle de la Convention Collective continueront à mandater leurs représentants dans les régions en vue de la négociation de la revalorisation de la valeur du point de base avant application de la proratisation. Néanmoins, la masse salariale n'étant pas extensible à souhait, certaines revendications syndicales portant sur l'augmentation du pouvoir d'achat et un plus grand partage de

la croissance de la branche (!) ne permettent pas de trouver d'accord (lire le rapport du sénateur Yves Dauge). Responsables des intérêts socio-économiques de la profession, les confrères négociateurs de l'UNSFA travaillent au mieux dans ce sens.

Négociation globale sur les salaires du privé

Notre centrale interprofessionnelle, l'Union Nationale des Professions Libérales (UNAPL), présente en qualité de membre titulaire de la sous-commission des salaires, a rappelé au Premier Ministre que les branches resteraient souveraines dans leur politique salariale et que le Gouvernement n'avait pas à pratiquer d'immixtion dans cette affaire. ■

Le contrat de professionnalisation :

Un contrat aidé, plein de promesses à venir

Se substituant aux contrats de qualification, contrats d'adaptation et contrats d'orientation existants, ce nouveau contrat en alternance est destiné à favoriser au sein de notre branche l'insertion et la réinsertion professionnelle des jeunes âgés de 16 à 25 ans et des demandeurs d'emplois âgés de plus de 26 ans inscrits à l'ANPE.

Toutes les entreprises d'architecture quelle que soit leur taille sont éligibles.

Pouvant être réalisé à durée déterminée ou à durée indéterminée, le contrat bénéficie d'exonération partielle de charges et la formation peut être prise en charge par l'OPCA-PL. Il ouvre droit à une période d'évaluation, d'accompagnement, de personnalisation et de formation minimale de 200 heures et maximale de 400 heures. Si cette durée légale maximum de 400 heures sur 12 mois est aujourd'hui un réel frein à l'emploi, une fois les référentiels des formations prioritaires établis par la CPNEF, le contrat pourra durer jusqu'à 24 mois, temps nécessaire notamment pour l'obtention d'une qualification en BTS. L'entreprise prend en charge la rémunération du titulaire du contrat dont le montant

ne peut être inférieur à 85 % du salaire minima conventionnel du titre, diplôme, ou certificat de qualification professionnel préparé, ni inférieur au SMIC.

La rémunération est exonérée de charges patronales au titre des assurances sociales, des accidents du travail, des maladies professionnelles et des allocations familiales sur la partie inférieure au SMIC pour deux types de publics seulement : les jeunes de moins de 26 ans et les demandeurs d'emploi de 45 ans et plus.

Ce contrat permettra d'accéder à toutes formations aboutissant à l'obtention d'une qualification dans les domaines suivants : maîtrise économique du projet, dessinateur projeteur en architecture, secrétaire technique en architecture, direction de l'exécution de travaux, maîtrise d'œuvre

et management et organisation ; ordonnancement, pilotage et coordination, organisation administrative de l'agence, formation à l'international.

Le temps de préparation du tuteur, ainsi que son temps d'intervention et si besoin de formation, peut être pris en charge par l'OPCAPL. ■

Pour plus d'informations :
Organisme Paritaire Collecteur Agréé des Professions Libérales
 52-56, rue Kléber
 92309 LEVALLOIS-PERRET cedex
 Tél. : 01 46 39 38 37
 Fax : 01 46 39 38 38
 E-mail : opcapl@opcapl.com

Journée de solidarité

En solidarité avec les personnes âgées, **tout salarié** (qu'il soit en CDI, CDD, CTT) doit travailler un jour supplémentaire **sans être rémunéré**. En l'absence d'accord de branche actuel relatif à cette **journée de solidarité**, il revient à chaque agence de chercher à définir par accord d'entreprise quel sera ce jour. Cet accord peut prévoir :

- soit le travail d'un jour férié précédemment chômé autre que le 1^{er} mai ;
- soit le travail d'un jour de réduction de temps de travail tel que prévu à l'art. L.212-9 du code du travail ;
- soit toute autre modalité permettant le travail d'un jour précédemment non travaillé en application des modalités d'organisation des entreprises.

À défaut d'accord d'entreprise, le lundi de Pentecôte sera travaillé.

Pour **les salariés ne travaillant pas ordinairement en vertu de la répartition de leur horaire** hebdomadaire de travail sur les différents jours de la semaine, le jour de la semaine retenu sera défini par l'employeur après consultation.

Pour les salariés à temps partiel, la durée d'une journée de travail est réduite proportionnellement à la durée contractuelle.

Contingent

Les heures correspondant à la journée de solidarité ne s'imputent ni sur le contingent

annuel d'heures supplémentaires ni sur le nombre d'heures complémentaires. Elles ne donnent pas lieu à repos compensateur.

Le travail de la journée de solidarité ne constitue pas une modification du contrat de travail.

Contribution de solidarité autonomie

La **contribution de solidarité** instituée en contrepartie de la suppression d'un jour férié non travaillé est entrée en vigueur depuis juillet dernier. Elle est assise sur la totalité du salaire, au **taux de 0,3 %**. La contribution est calculée sur la même assiette que celle de la cotisation d'assurance maladie dont l'employeur est redevable au titre du salarié considéré. ■

Bienvenue sur l'espace Droit social d'Archilink !

Depuis le mois de janvier, l'UNSA Social a mis en ligne son nouvel espace Internet : plus clair, tenant compte des besoins et pratiques de connexion. Vous pouvez y retrouver un ensemble de services dédiés aux entreprises d'Architecture.

- **La boîte à lettres du Secteur Social**, en partie inférieure sous la forme d'un forum

- **En accès libre**

(avec possibilité de téléchargement) :

- Dans le dossier **"Convention Collective"**, les textes officiels :
 - > la Convention Collective des Entreprises d'Architecture du 27 février 2003, étendue le 16 janvier 2004, avec les textes des réserves de l'extension ;
 - > l'accord de Prévoyance des Entreprises d'Architecture du 24 juillet 2003 ;
 - > l'accord de Formation des Entreprises d'Architecture.
- Dans le dossier **"Valeurs du POINT"**, les tableaux récapitulatifs des Valeurs du Point : années 2003 et 2004, année 2005.
- Le dossier **"Foire Aux Questions (FAQ)"**, vous pourrez y consulter les réponses aux questions les plus fréquentes.

- **En accès réservé** aux détenteurs membres de l'UNSA titulaire d'une clé d'accès personnelle à l'intranet Archilink™ :

- Dans le dossier **"FICHES OUTILS Conv. Coll."**, les fiches outils de l'UNSA, qui ont toutes été vérifiées par un cabinet d'avocats spécialisé en Droit Social.

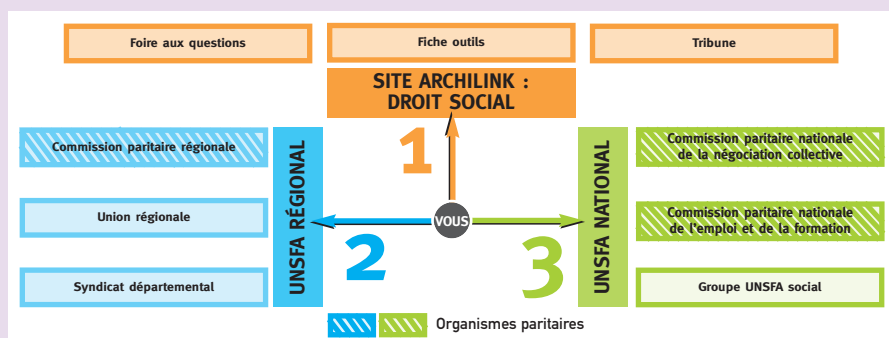
La vocation de ces fiches est de devenir un outil pour la réflexion et l'action. Chacun pourra bénéficier de l'expérience des autres. Dans le cadre de la réglementation en vigueur, ces outils sont probablement amendables à la lumière des expériences particulières.

Les suggestions sont les bienvenues pour une prochaine mise à jour.

Les informations et opinions contenues dans nos fiches ne prétendent pas à l'exhaustivité et ne peuvent se substituer à un avis spécifique au vu d'une situation particulière. ■

Fiches UNSFA numéros	Sujet	Date	Nb de pages
III-a	Règlement intérieur d'entreprise	26/03/04	14
III-b	Contrat de travail C.D.I.	26/03/04	5
III-c	Contrat de travail C.D.D.	26/03/04	5
III-d	Contrats aidés	à paraître avril 2005	
III-e	Démission	à paraître avril 2005	
IV-b	Licenciement économique	à paraître avril 2005	
V	Classification – rémunération / synthèse	13/11/03	4
V.I-1	Guide de la classification professionnelle	26/03/04	12
V-a	Contrat de professionnalisation	à paraître	
V-b	Période de professionnalisation	à paraître	
V-c	Droit individuel a la formation	à paraître	
V.2	Utilisation de la grille(gv edit 4)	31/12/03	1 à 3
V.2-a	Calcul des salaires	18/11/04	3
V.II-a	Durée du travail / synthèse	26/03/04	7
V.II-b	Durée du travail / les choix	26/03/04	3
XIII	Déclaration unique hygiène et sécurité	01/01/02	10
XV3-8-3	Négociations des valeurs du point 2005	08/10/04	10

Où trouver une réponse à vos questions sociales ?



Toutes les réponses aux questions que vous vous posez sont dans la Convention Collective dont l'étude est incontournable. Les syndicats, seuls négociateurs et signataires de la CCN, représentent tous les professionnels et défendent leurs droits et leurs intérêts, ceux sont les plus à mêmes à vous informer.

Les adhérents qui souhaiteraient des éclaircissements peuvent contacter directement le service juridique de l'UNSA. Si l'architecte n'est pas affilié à l'UNSA, et n'a donc pas accès aux fiches outils, il peut soit se rapprocher d'un confrère adhérent, soit rejoindre le Syndicat départemental ou régional dont il dépend. ■

Stratégie : optimiser le Droit Individuel à la Formation (DIF)

C'est la principale innovation de notre accord de branche formation. Celle aussi celle qui soulève le plus d'interrogations. Et pour cause avec le DIF, chaque salarié pourra, à compter du 7 mai 2005, demander 20 heures de formation par an, aux frais de son agence. Les entreprises doivent se doter de procédures rigoureuses et d'offres pertinentes pour que ce nouveau droit devienne un élément de leur stratégie.

Certains ont pu craindre que les demandes soient sans lien avec les besoins de l'entreprise. Ce ne sera pas le cas, au moins pour celles effectuées dans le temps de travail. Car le DIF est encadré par des priorités définies par la branche et les entreprises. On ne peut pas réclamer n'importe quoi et l'employeur peut refuser les demandes incongrues.

Mais c'est plus l'indifférence qu'un raz-de-marée de demandes qu'il faut redouter. L'enjeu est donc d'étaler la consommation du DIF et d'éviter que les collaborateurs stockent leurs heures et en prennent trop d'un coup. Sachant que le salarié est à l'initiative, il faut lui donner envie de solliciter des formations.

Pour éviter des dépenses à fonds perdu, il s'agit de lui proposer des modules qui satisferont son intérêt et celui de l'entreprise. Cette dernière doit définir une liste d'actions prioritaires. Celles qui ne le feraient pas risquent d'octroyer des formations qui leur coûtent sans leur apporter ou de créer des frustrations en refusant des demandes non fondées. Il s'agira de guider le salarié sans le manipuler.

Trois stratégies pour éviter les mauvaises surprises :

- mettre en place une procédure de collecte de demandes individuelles de formation (formulaire-outil UNSFA : date de demande, personnes relais, réponse apportée...);
- paramétrer son outil informatique de gestion du personnel (mise à jour des heures cumulées, des DIF consommés ou refusés);
- étoffer le catalogue de formations d'offres attractives dans l'intérêt du salarié et de l'entreprise. (L'offre du GEPA qui comprend déjà un certain nombre de formations comprises entre une et trois journées sera paramétrée en corrélation directe

avec les nouvelles dispositions. Ainsi, le nombre des séminaires s'étoffera pour les salariés).

Éviter les erreurs et les contentieux

Comme ceux qui pourraient naître d'une demande de DIF oubliée par le chef d'agence.

Les employeurs devront bientôt savoir renseigner leurs équipes sur les nouvelles possibilités offertes et maîtriser l'entretien professionnel. Un entretien qui va bien au-delà du rendez-vous annuel d'évaluation quand il existe.

Si les employeurs ne proposent pas aux salariés concernés un bilan de compétences, une validation des acquis, oublient de traiter une demande, acceptent n'importe quoi,

il y a risque de contentieux et de submerger les Commissions Paritaires Régionales de conciliation.

Les compétences à acquérir ? La connaissance des dispositifs, mais aussi la capacité à dire non sans frustrer, à répondre à des profils différents, du collaborateur sans envie à celui très déterminé, mais dont les souhaits ne vont pas dans le sens de l'entreprise.

Tout salarié en CDI et à temps plein, à l'exclusion des apprentis et salariés en contrats de professionnalisation, ayant un an d'ancienneté dans leur entreprise, bénéficie d'un droit individuel à la formation (DIF) de 20 heures. Pour les salariés à temps partiel, cette durée est calculée prorata temporis. ■

Formations 2005 (durée inférieure à 20h)

Intitulé de la formation	Dates	Lieu	Coût H.T.	Durée
HQE - Journée ENERGIE	20 mai	PARIS	350,00	08h00
HQE - Journée ERGONOMIE	17 juin	PARIS	350,00	08h00
HQE - Matériaux et Techniques de Construction	02 et 03 juin	PARIS	350,00	16h00
HQE - journée Gestion de l'Eau	27 mai	PARIS	350,00	08h00
HQE - Journée BETON	10 juin	PARIS	350,00	08h00
Le Chantier	07 et 08 avril 13 et 14 octobre	PARIS PARIS	600,00 600,00	16h00 16h00
Loi SRU-UH	23 et 24 juin	PARIS	460,00	16h00
Mise à Jour du Code des Marchés Publics	22 avril	PARIS	300,00	08h00
Programmation (sensibilisation)	12 et 13 mai	PARIS	600,00	16h00
Diagnostic Termites et Plomb	21 et 22 juin	PARIS	500,00	16h00
Soignez et Optimisez votre Communication	14 octobre	PARIS	350,00	08h00
Initiation à la Démarche Qualité	30 juin et 1 ^{er} juillet	PARIS	600,00	16h00

Cette liste n'est pas exhaustive, n'hésitez pas à nous contacter pour toute information.

(GEPA - 26, boulevard Raspail - 75007 PARIS - Tél. : 01 53 63 24 00 - Fax. : 01 53 63 24 04)

Le Titre Emploi Entreprise (TEE)

Vous employez ou vous souhaitez employer ponctuellement des salariés. Simplifiez vos formalités, gagnez du temps... Adhérez au Titre Emploi Entreprise.

Qui est concerné ?

Le Titre Emploi Entreprise (TEE) est un service gratuit, qui permet d'accomplir en une seule fois les formalités liées à l'embauche de salariés et/ou la gestion administrative du personnel occasionnel déjà présent dans votre entreprise **dont l'activité n'excède pas 700 heures**, consécutives ou non, par année civile ; et, **dont les salaires sont inférieurs à 2 516 € par mois** (plafond de la Sécurité sociale au 1^{er} janvier 2005).

Quels avantages ?

Un seul document pour accomplir vos formalités liées à l'embauche : déclaration unique d'embauche (DUE), contrat de travail et bulletin de paie.

Une seule déclaration pour les organismes de protection sociale obligatoire :

Urssaf, prévoyance, congés payés...

Un seul règlement pour ces cotisations auprès de l'Urssaf.

Comment utiliser le TEE ?

Un volet "identification du salarié"

à remplir avec la plus grande attention en indiquant en particulier son niveau, sa position et son coefficient, à transmettre au centre national TEE de Paris (TSA 90029 93517 Montreuil cedex), avant l'embauche de votre nouveau salarié.

Il sert de contrat de travail et de déclaration unique d'embauche.

Un volet social à transmettre dans les 8 jours ouvrés qui suivent le paiement des salaires vous permet de récapituler les informations nécessaires au calcul des cotisations sociales pour l'emploi de votre salarié.

Le décompte de cotisations :

le centre vous informe des cotisations dues et vous adresse une copie de l'attestation d'emploi reçue par votre salarié. Différentes modalités de paiement vous sont proposées. ■

Renseignements et adhésion en ligne :

www.letee.fr

Tél. : 0810 15 75 75

Management d'agences : aide au recrutement

L'UNSFA est de plus en plus souvent sollicitée par ses adhérents et les jeunes diplômés sur les questions d'emplois ou d'associations. La rubrique "petites annonces" de son site Archilink est le lieu de rendez-vous de ces propositions de collaborations. Toutes les entreprises d'architecture et tous les candidats peuvent avoir accès à ce service en ligne.

Pour envoyer une offre d'emploi de stage ou une proposition de service :

annonces@unsfa.com, les lettres de motivation et C.V. peuvent être attachés en pièce jointe.

Grâce au menu historique sur l'espace first class réservé aux adhérents, vous pourrez également savoir combien d'internautes ont consulté votre annonce.

Pour lire les annonces déposées :

<http://www.archilink.com/annonces>

(Pour plus de questions sur cette rubrique "petites annonces", vous pouvez contacter le Club Archi Info par e-mail à l'adresse suivante : clubinfo@archilink.com)

Grilles des consultations du service juridique

Pour financer le service juridique, le Conseil National a validé les tarifs suivant :

Service	Pour le titulaire de la carte d'adhérent UNSFA	Pour le non-titulaire de la carte d'adhérent UNSFA
Renseignements téléphoniques	Gratuit	Offert dans la limite d'absence de recherche spécifique à réaliser
Consultation	45 € / h	90 € / h
Information en entreprise	200 € / demi-journée	400 € / demi-journée

Ces tarifs sont communiqués à titre indicatifs, ils peuvent varier en fonction de la complexité du dossier à traiter, ou dans le cadre d'une première adhésion.



La vitesse de la lumière d' **ARTLANTIS**  **R**
Une nouvelle ère pour la Radiosité

ABVENT
17 boulevard Henri IV, 75004 Paris
Tél: 01 53 01 05 05
Fax: 01 53 01 05 00
www.abvent.com



Stratégie Financière et Patrimoniale de l'entrepreneur d'architecture

Crédit Flash Équipement (INTERFIMO)

En tant qu'architecte, vous avez à financer des investissements professionnels : travaux, achat matériel, mobilier, clientèle, véhicule à usage professionnel, acquisition de parts, etc. Pour répondre à ces besoins, INTERFIMO a mis en place une solution simple et rapide : **le crédit Flash Équipement**. Ainsi, pour un prêt allant jusqu'à 100 000 €, un chèque vous sera remis par votre chargé d'affaires dès la signature du dossier.

Transmission d'actifs (INTERFIMO)

Son but favorise la reprise ou la cession d'actifs d'une entreprise d'architecture et garantit aux jeunes architectes une intégration sécurisée au sein d'une agence expérimentée. Sur la base de l'expertise d'INTERFIMO et grâce aux outils développés à cette occasion, assurer une transmission solide, basée sur un diagnostic impartial, et la mise en place de financements très favorables.

Deux niveaux :

- 1) audit préliminaire gratuit après présentation d'un dossier comptable,

- 2) audit approfondi sur site deux à trois jours, effectué par un expert INTERFIMO.

Réseau Architectes (Crédit Lyonnais)

En signant la convention du partenariat avec l'UNSA, le Crédit Lyonnais et INTERFIMO ont montré qu'ils souhaitent accompagner les architectes dans leurs projets. Il a été convenu de mettre à la disposition de la profession des interlocuteurs dédiés aux architectes, ceci dans l'ensemble des régions (voir votre contact sur le site UNSA).

Épargne retraite PERCO (INTERFIMO)

Dans le cas du plan d'épargne collectif (PERCO), le blocage des fonds n'est plus de 10 ans, mais jusqu'à la retraite. Il est ouvert aux professionnels libéraux et à leurs salariés et doit permettre une véritable action de management.

Assurance perte d'emploi de l'entrepreneur (GSC)

Conscient d'une lacune importante eu égard aux chefs d'entreprises, les instances patronales

MEDEF et CGPME ont mis en place un régime de protection sociale en cas de cessation d'activité pour tous les entrepreneurs qui perdent leur statut et sont exclus du régime UNEDIC-ASSEDIC.

Ses principaux atouts garantis jusqu'à 70 % du revenu fiscal professionnel ou du bénéfice industriel et commercial :

- verser une prestation sur une durée de 12-18 ou 24 mois selon le choix du chef d'entreprise,
- des prestations non imposables au titre de l'impôt sur le revenu,
- des prestations insaisissables sur les dettes de l'entreprise,
- des cotisations moins onéreuses que celles de l'Assedic,
- une déductibilité fiscale des cotisations souscrites dans le cadre d'une loi Madelin. ■

Pour tout renseignement :

www.gsc.asso.fr / unsfa.com / interfimo.fr
 ou numéro Azur : 0810 26 26 26
 ou dominique.favre@interfimo.fr

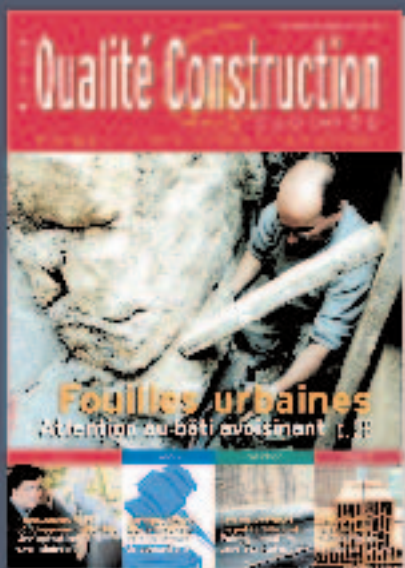
L'agence durable ou le management intelligent

Comment prendre une retraite heureuse et méritée en tant qu'architecte, chef d'entreprise ? C'est le pari de 80 % d'entre nous qui cherchons vainement à qui céder notre agence d'architecture.

Jean-Louis Lissalde qui a toujours milité pour que les architectes créent des sociétés et restent majoritaires tout en ouvrant leur capital, n'a pas eu la satisfaction de savoir que son personnel avait décidé de reprendre son entreprise d'architecture... Il est donc nécessaire de préparer sa succession bien en amont pour pérenniser le travail de toute une vie, même après sa retraite. L'expérience d'Atelier 2A est à ce titre exemplaire car il s'agit d'un

cas concret de management intelligent qui a simplement consisté à accueillir des stagiaires, à proposer à certains de devenir collaborateurs puis aux meilleurs d'entre eux, associés à parts égales de la société. La cerise sur le gâteau a été de trouver des associés d'une autres générations et ainsi d'enrichir l'agence par de nouveaux partenaires venant relayer le départ des anciens. C'est ainsi qu'Alain Huber, ancien Président de l'UNSA (1990 à

1993), et son confrère Cambournac peuvent aujourd'hui envisager de quitter la vie active sans regret. Associés depuis 18 ans, G. Lefébure et A. Quertinmont reprennent une véritable agence durable. La pérennité ainsi assurée pour l'Atelier 2A sera provoquée dans l'avenir pour la recherche et l'association de nouveaux partenaires préparant la retraite de Lefébure et Quertinmont. Rêvons ainsi à une pérennité séculaire d'une belle agence... ■



Éviter les sinistres améliorer la qualité c'est l'affaire de TOUS

En France, dans le bâtiment, la non-qualité représente un coût de 7,6 milliards d'€ par an. Éviter les sinistres et faire face aux pathologies en s'abonnant à Qualité Construction ne coûte que 0,18 € par jour.

EN CADEAU > En souscrivant un abonnement pour deux ans, vous recevrez le classeur des 61 fiches « Pathologie du Bâtiment » conçues par l'Agence Qualité Construction avec la Fondation Excellence SMA, d'une valeur de 49 € TTC.



Oui, j'abonne mon entreprise à la qualité

Nom: _____ Prénom: _____
 Fonction: SOCIÉTÉ/ORGANISME: _____
 Adresse: _____
 Téléphone: _____ Télécopie: _____
 Email: _____

- Je m'abonne à Qualité Construction pour deux ans au prix de 108 € TTC et je reçois en cadeau le classeur des 61 fiches Pathologie du Bâtiment (1).
- Je m'abonne à Qualité Construction pour un an au prix de 66 € TTC sans recevoir le classeur des 61 fiches Pathologie du Bâtiment (1).
- Règlement: par chèque bancaire ou postal à l'ordre d'Agence Qualité Construction. Vous recevez une facture acquittée.
 à réception de facture
- Vous êtes: A1 maîtrise d'ouvrage publique A2 maîtrise d'ouvrage privée B1 architecte B2 économiste B3 ingénieur conseil, Bet
 C1 entreprise du bâtiment C2 constructeur de maisons individuelles D artisan E industriel, fabricant
 F négociant, distribution G contrôle technique H expertise I assurance J administration
 K collectivité locale L enseignement M autre prof. N presse O particulier
- Taille de l'entreprise: 1 à 5 salariés 6 à 20 salariés + 20 salariés

(1) Vous pouvez aussi acquiescir directement à Qualité Construction pour 12 euros TTC et les 61 fiches Pathologie du Bâtiment pour 149 euros TTC (frais de port compris).

Couvertures en petits éléments : attention aux points singuliers !



Les désordres dans les couvertures en petits éléments font partie des travaux prioritaires de l'AQC. Ils se traduisent au final par des infiltrations.

Parmi les défauts les plus fréquemment rencontrés, arrivent en première ligne les points singuliers.

À eux seuls, ils sont à l'origine de 62 % du nombre des sinistres déclarés en toiture. Trois fois sur quatre, le désordre résulte d'un problème de main d'œuvre.

Depuis une dizaine d'années, les chiffres indiquent une montée forte des problèmes de noue. Or, les noues et les chéneaux sont les endroits qui recueillent le plus d'eau...

Les toitures des maisons individuelles, de plus en plus complexes, en comportent certes davantage. Du diagnostic des experts,

il ressort que les problèmes sont dus à la réalisation de la zinguerie, la deuxième cause étant le sous dimensionnement. Les problèmes au niveau des faîtages et des arêtiers arrivent en seconde position. Ils sont à l'origine de 22 % des sinistres en couverture.

Pour mieux informer les professionnels au niveau de la réglementation technique et les sensibiliser aux points sensibles, l'AQC a édité un mémo chantier, format poche. Fidèle à l'esprit de cette collection, ce document est constitué quasi exclusivement de schémas.

Il rappelle très clairement, pour chaque point singulier, la bonne pratique à adopter. Il est téléchargeable sur le site de l'AQC. ■

Pour en savoir plus :
www.qualiteconstruction.com

Qualibat prépare l'avenir

QUALIBAT se modernise et prépare l'avenir. L'organisme a entrepris une importante réforme se référant à la norme NF X 50-091 qui vient d'être publiée et qui concerne les organismes de qualification, leur organisation, leur fonctionnement, ainsi que les qualifications elles-mêmes.

Cette norme pose quelques principes importants : indépendance totale de l'organisme vis-à-vis de toute organisation professionnelle, implication équilibrée de tous les intérêts concernés, transparence et traçabilité de la procédure, formation continue du personnel, management de la qualité.

Pratiquement, les sections QUALIBAT et les commissions de qualification restent inchangées. En revanche, les secrétariats

administratifs qui gèrent les dossiers des entreprises et les réunions des sections et commissions seront regroupés pour être plus efficaces, et ces nouveaux secrétariats seront eux-mêmes réunis par délégations régionales ou inter-régionales, sous l'autorité de délégués QUALIBAT.

Par ailleurs, les qualifications vont être rendues plus rigoureuses, afin d'accroître la confiance des utilisateurs. Enfin, une "Identification" Qualibat va être créée pour aider les entreprises de toute taille, mais surtout les petites, à entrer dans une démarche conduisant à leur qualification.

Cette réforme est en cours, elle devrait s'achever à la fin de 2007. ■





La condition publique

Laurence Castany et Patrick Bouchain, Ed. Sujet Objet, coll. Histoire de Construire (15 €)

Édité avec le soutien du Ministère de la Culture et de la communication (DAPA), ce livre est le premier d'Histoire de construire, une nouvelle collection consacrée à l'architecture. Il raconte l'histoire d'un renouveau, de la renaissance d'un lieu : la Condition Publique, une ancienne usine de Roubaix, métamorphosée en fabrique culturelle sous la houlette de deux complices Patrick Bouchain et Manu Barron, architectes. Ce projet, fruit d'une concertation entre le maître d'ouvrage (commune de Roubaix), le maître d'œuvre et les habitants, a été récompensé par le Prix du Projet Citoyen lors du 35^e congrès de l'UNSFA.

Atlas Phaidon de l'architecture contemporaine mondiale

Livre de référence sans précédent, ce bel atlas dresse un panorama de 1 052 ouvrages architecturaux les plus remarquables réalisés à travers 75 pays depuis 1998. Très agréable à lire, il fournit une source de plaisir et d'inspiration inépuisable aux passionnés d'architecture.

Il témoigne de manière unique de l'étonnante diversité de l'architecture en ce début du XXI^e siècle. Chaque édifice a été choisi pour ses caractéristiques innovantes, qu'elles soient esthétiques, fonctionnelles ou techniques. Les réalisations d'architectes de renommée internationale côtoient dès lors celles d'architectes de la nouvelle génération ou à ce jour inconnus en dehors de leur pays. Cet ouvrage présente 1 052 bâtiments, 656 architectes, 75 pays, 4 600 illustrations couleur, 2 400 plans et 62 cartes.



L'apprentissage du regard

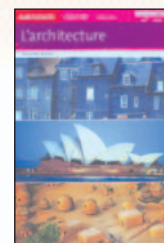
Leçons d'architecture de Dominique Spinetta, Brigitte Donnadieu, Editions de la Villette, collection : Savoir-faire de l'architecture (25 €)

Apprendre à voir est un long apprentissage. Or c'est précisément à l'éducation d'un regard, celui de l'architecte, que s'est employé Dominique Spinetta. De l'observation des objets et situations de la vie courante, il s'applique à dégager des principes utiles à la conception d'un projet architectural. À partir de cette collection de lieux, amplement photographiés et dessinés, s'élabore un enseignement qui lie intimement la compréhension des formes à leurs usages. Au fil des démonstrations, le lecteur pourra se forger un regard de concepteur, capable de reconnaître - pour les transformer - les logiques des espaces bâtis.

L'architecture

Philippe MADEC - collection Autrement - junior (CNDP)

L'UNSFA se bat pour donner envie d'architecture aux citoyens français et ce livre de notre confrère Philippe Madec (Prix du projet Citoyen 2001) est l'un des moyens de les éveiller à l'architecture, à la voir, l'apprécier, la comprendre et la désirer. Ce livre est à mettre entre toutes les mains des écoliers comme des parents pour que demain, en toute connaissance, ils exigent un cadre de vie de qualité...



L'architecte maître d'œuvre (2^e édition)

Michel Huet, Ed. Le Moniteur (45 €)

Cet ouvrage accompagne l'architecte, depuis ses premières commandes, en lui prodiguant tous les conseils utiles à l'exercice de ses missions, en le guidant pour la rédaction et la négociation des contrats privés et des marchés publics de maîtrise d'œuvre. Cette deuxième édition analyse les récentes réformes fondamentales qui transforment en profondeur les pratiques de l'architecte maître d'œuvre : nouveau Code des marchés publics 2004, réforme des sociétés, directives européennes...

Cultures croisées

Conseil Général des Ponts et Chaussées, sous la direction de Jean Frébault

La complexité des projets d'aménagement contemporains rend évidente la notion d'interdisciplinarité des champs touchant au paysage, à l'architecture, l'urbanisme, l'économie... Cet ouvrage réunit les contributions de personnalités d'origines professionnelles diverses, composant la 5^e section du CGPC "aménagement-environnement". Elles expriment leur point de vue sur l'essentiel croisement des cultures pour assurer la qualité de notre cadre de vie et un développement durable des territoires.

